

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Données comptables du 24 janvier 2020



AMBERT  
LIVRADOIS  
FOREZ

## **Le débat d'orientation budgétaire**

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8". Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée.

Juridiquement, ce débat est une formalité substantielle à l'adoption du budget. La production de ce rapport constitue également une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

## Table des matières

PARTIE 1 : NOTE DE CONJONCTURE.....	5
A) NOTE MACRO-ECONOMIQUE.....	5
1) LES PREVISIONS DE CROISSANCE .....	5
2) LE DEFICIT PUBLIC A LA BAISSÉ.....	5
3) LA DETTE DE L'ÉTAT TOUJOURS CROISSANTE .....	6
4) INFLATION ET REVALORISATION DES BASES D'IMPOSITIONS.....	6
B) LOI DE FINANCES 2020 ET IMPACTS SUR LES BUDGETS LOCAUX .....	6
1) PANORAMA DE LA SITUATION DES COLLECTIVITES AU MOMENT DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2020 .....	6
2) PRINCIPALES DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE LA LOI DE FINANCES 2020 .....	7
a) Evolution des dotations de fonctionnement.....	7
b) Règles de minoration (Art 73) des variables d'ajustement (notamment DC RTP et FDPTP):	7
c) Art. 73 et Art. 79 : Majoration de la dotation particulière « élu local » (DPEL) .....	8
d) Art. 250 : Possibilité de répartition dérogatoire de la DGF au sein d'un EPCI selon des critères locaux .....	8
e) Art. 252 : Création d'une dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité .....	9
f) Art. 250 : Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » (DSU/DSR) ..	9
3) LOI DE FINANCES 2020 ET DISPOSITION FISCALES .....	9
a) Art. 146 : Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH) et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH) .....	9
b) Art. 258 : Stabilisation des montants des enveloppes départementales de DETR aux montants 2019 : .....	10
c) Art. 73 : Projet de suppression de l'indemnité de conseil des comptables publics versée par les collectivités locales : .....	10
d) Art. 80 : Élargissement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'entretien des réseaux .....	11
e) Article 127 : Prolongement du maintien en zone de revitalisation rurale (ZRR) des communes qui auraient dû en sortir .....	11
f) Art. 249 : Report de l'automatisation du FCTVA .....	11
g) Suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales et compensations....	11
h) Le devenir des taxes liées à la TH : .....	13
C) LES MODIFICATIONS COMPTABLES PROPRES A ALF .....	13
1) Suppression d'un budget annexe : ZA de Marsac .....	13
2) La suppression du budget autonome : EPIC Tourisme .....	13
3) Les évolutions de la maquette comptable d'ALF ( <i>cf annexe 1</i> ).....	13

PARTIE 2 : PROSPECTIVES BUDGETAIRES ET ANALYSES .....	14
A) RAPPEL DU DERNIER DOB : 7 MARS 2019 .....	14
B) LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 : .....	15
1) Le budget principal .....	15
2) Les budgets annexes.....	15
3) Les budgets autonomes .....	15
C) ENDETTEMENT ET RATIOS CARACTERISTIQUES .....	16
1) ENDETTEMENT PLURIANNUEL GLOBAL D'ALF 2020 (TOUS BUDGETS).....	16
2) STRUCTURE DE LA DETTE GLOBALE.....	17
3) ENDETTEMENT DU BUDGET PRINCIPAL .....	17
4) RATIO DE SURENDETTEMENT .....	18
5) CAPACITE DE DESENDETTEMENT .....	19
PARTIE 3 : LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2020 .....	20
A) LE CALENDRIER DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2020 .....	20
B) PRINCIPALES HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DU BP2020.....	21
C) CONFERENCE BUDGETAIRE DU 16 DECEMBRE 2019 : LES CONSTATS ET OBJECTIFS .....	21
D) CONFERENCE BUDGETAIRE DU 20 JANVIER 2020 : .....	23
a) Détail des économies par pôle sur les charges de gestion courantes et autres charges .	24
b) Les économies générées sur le personnel et les indemnités des élus.....	24
c) Quelle situation financière au terme de la conférence budgétaire ? .....	24
d) Quelle situation budgétaire au terme de la conférence budgétaire ?.....	25
e) Le résultat 2019 au secours du BP2020 .....	25
E) EVOLUTION DES DEPENSES PREVISIONNELLES (BP20 PAR RAPPORT AU BP19).....	26
a) Les principales évolutions budgétaires en dépenses : .....	27
F) EVOLUTION RECETTES PREVISIONNELLES DU BP20 PAR RAPPORT AU BP19 .....	30
G) PERSPECTIVES FISCALES .....	31
H) DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET FPIC.....	32
I) FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNES .....	32
J) LA FONCTION « ORDURES MENAGERES : FONCTION 812 » .....	32
a) RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 .....	32
b) EVOLUTION PREVISIONNELLE DES BASES ET PRODUITS SANS EVOLUTION DES TAUX.....	33
c) Un excédent de fonctionnement pour mettre en place des réformes : .....	33
d) RAPPEL DE LA FEUILLE DE ROUTE PROVISOIRE .....	34
e) Les principaux investissements 2020 : .....	34
K) TRAJECTOIRE BUDGETAIRE ET FINANCIERE AU STADE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	34
1) LES PRINCIPALES HYPOTHESES PLURIANNUELLES SUR LES DEPENSES .....	35

2)	LES HYPOTHESES PLURIANNUELLES SUR LES RECETTES .....	35
3)	PROJECTION SUR LA CHAINE DE L'EPARGNE .....	36
4)	PROJECTIONS SUR L'EQUILIBRE BUDGETAIRE.....	36
5)	LES PISTES D'AMELIORATIONS QUI ONT ETE ENGAGEES.....	37
6)	LA PLACE DES CHARGES OBLIGATOIRES AU SEIN DU BUDGET D'ALF .....	37
L)	LES INVESTISSEMENTS PROGRAMMES .....	38
1)	LE PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT D'ALF 2020-2022 .....	38
2)	LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DU BUDGET GENERAL : .....	39
3)	ETAT DES LIEUX DU BESOIN DE FINANCEMENT 2020 .....	39
4)	REVISER LE MONTANT DES INVESTISSEMENTS.....	40
M)	CONCLUSIONS DU DOB .....	41
	ANNEXE 1 : MAQUETTE BUDGETAIRE 2020 (FONCT).....	43

# PARTIE 1 : NOTE DE CONJONCTURE

## A) NOTE MACRO-ECONOMIQUE

### 1) LES PREVISIONS DE CROISSANCE

La Loi de finances 2020 prévoit une croissance estimée à +1,4 % puis +1,3 % du PIB. Le taux de chômage passerait de 8.2% en 2019 à 8% en 2020.

Les prévisions de baisse des taux d'intérêt sont confirmées. L'Euribor 3 mois est négatif fin 2019 à -0.36 % et se situerait selon les prévisions à -0.39 % en fin d'exercice 2020. L'OAT 10 ans repartirait à la hausse passant de 0.04% à 0.17% fin 2020.

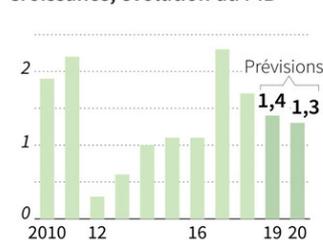
Le PLF 2020 traduit la volonté gouvernementale de réduire la dépense publique à 53,4% du PIB contre 55% en 2017

La dette publique se rapprocherait par ailleurs de 100% du PIB.

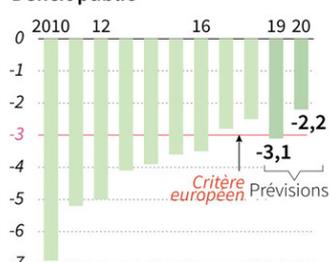
### Prévisions du gouvernement

en % du PIB

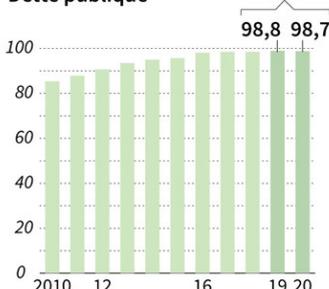
Croissance, évolution du PIB



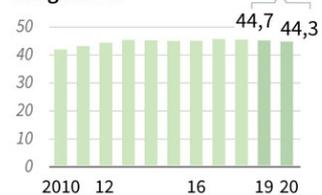
Déficit public



Dettes publiques



Poids des prélèvements obligatoires



Source : PLF 2020

© AFP

### 2) LE DEFICIT PUBLIC A LA BAISSSE

Après un niveau attendu de -3,1 % du PIB en 2019, principalement sous l'effet temporaire de la transformation en allègements de charges du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), le déficit public s'établirait à 2,2 % du PIB

en 2020, son niveau le plus faible depuis 2001, en baisse de 20,4 milliards d'euros par rapport à 2019.

### 3) LA DETTE DE L'ETAT TOUJOURS CROISSANTE

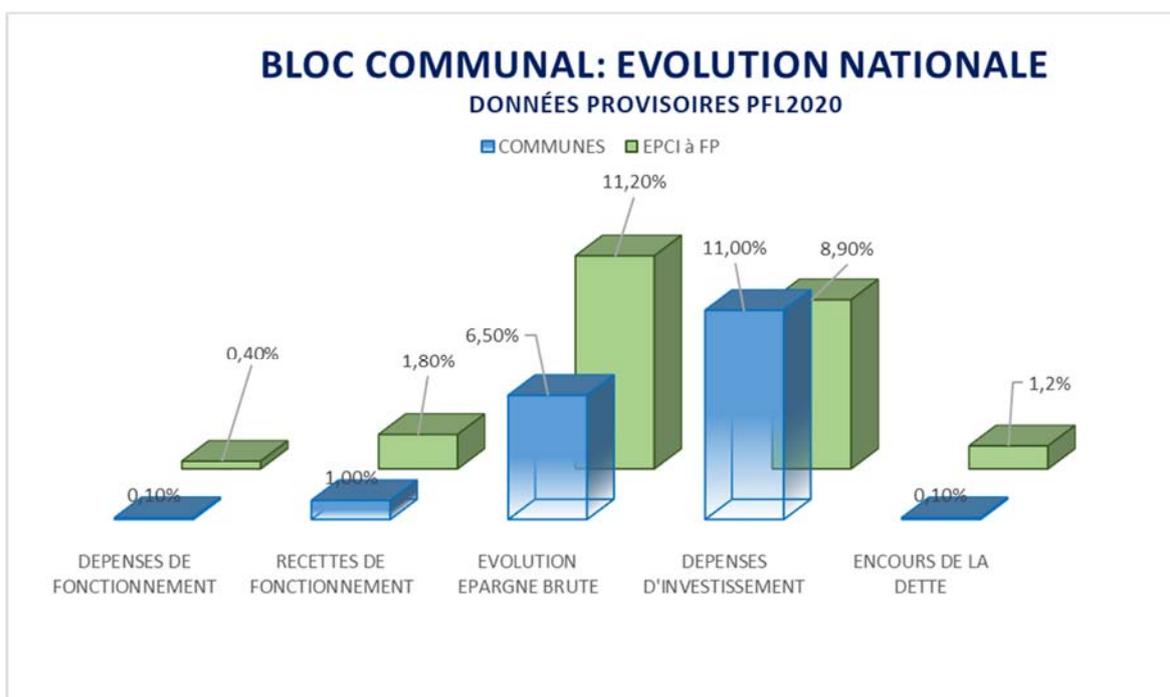
En valeur absolue, la dette de l'Etat progresse. L'encours de la dette prévisionnelle pour 2020 est de 2 415 Mds d'€. Les intérêts de la dette représentent chaque année un volume avoisinant les 40 Mds.

### 4) INFLATION ET REVALORISATION DES BASES D'IMPOSITIONS

Le taux d'inflation prévisionnel serait de 1.3% en 2020 contre 1.2% en 2019. La revalorisation des bases issue de l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté en 2019 serait de 1.2% sur les bases de Taxes foncières. La Loi de finances introduit une revalorisation des bases de Taxes d'Habitation de 0.9%.

## B) LOI DE FINANCES 2020 ET IMPACTS SUR LES BUDGETS LOCAUX

### 1) PANORAMA DE LA SITUATION DES COLLECTIVITES AU MOMENT DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2020



### Au niveau communal

Au niveau local, les communes bénéficieraient en 2019 d'une évolution de 6.5% leur épargne brute. L'épargne nette communale s'élèverait à environ 13.2 Mds. Pour la troisième année consécutive, les dépenses d'investissement connaissent une forte augmentation (11%) et ce, malgré une faible progression

de l'encours de la dette (+0.1%). L'investissement serait largement financé par la capacité d'autofinancement des communes.

### Au niveau des groupements à fiscalité propre

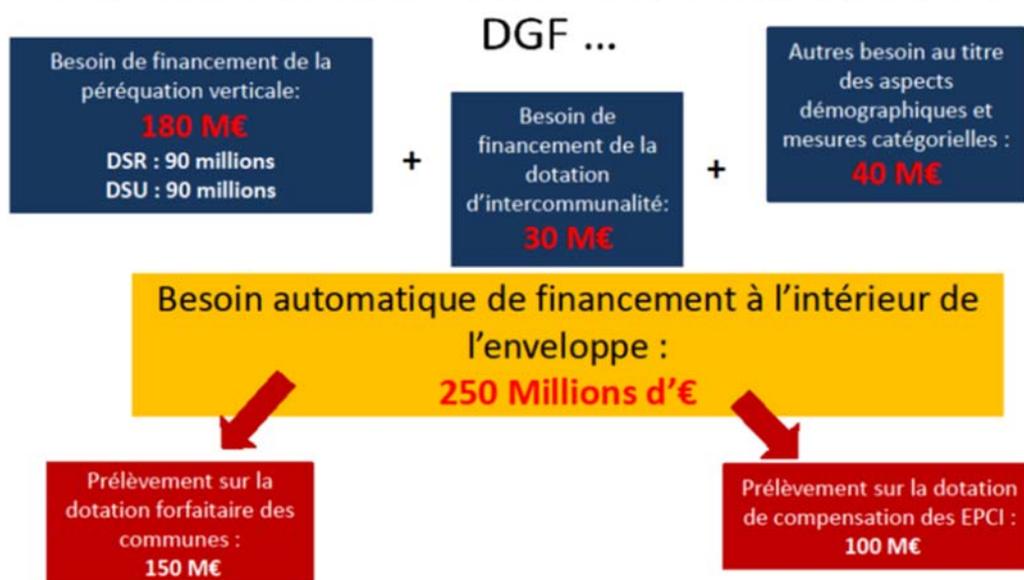
En moyenne, l'épargne brute des EPCI augmente fortement en 2019 (11.2 %). Les intercommunalités continuent d'investir puisque leurs dépenses d'investissement ont progressé de 8.9% en 2019. Les dépenses de fonctionnement (39.3 Mds d'€) des EPCI progressent faiblement de 0.4% en 2019 contre 2.2% en 2018. Pour les groupements, les recettes de fonctionnement (45.5 Mds d'€) évoluent de façon comparable à 2019 (+1.8%). Le recours à l'emprunt a été marqué par une hausse de près de 1.2% par rapport à 2018.

## 2) PRINCIPALES DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE LA LOI DE FINANCES 2020

### a) Evolution des dotations de fonctionnement

Le montant de DGF est stabilisé à 26.85 Mds mais les variables d'ajustements sont touchées très fortement.

### Les besoins de financement de l'Etat au titre de la



### b) Règles de minoration (Art 73) des variables d'ajustement (notamment DCRTP et FDPTP):

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) et la Dotation de Compensation de la Réforme Taxe professionnelle (DCRTP) seront ponctionnés à hauteur de 144M€.

64 M€ seront pris sur le bloc communal (EPCI+ communes) : 59 M€ sur le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) et 5 M€ sur la Dotation de compensation pour la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Le montant de minoration est réparti entre les collectivités au prorata du résultat réel de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2017. (cf. Art.77 de la loi de finances 2015)

2020 marque l'année des mécanismes de garantie en cas de sortie de FPIC.

c) Art. 73 et Art. 79 : Majoration de la dotation particulière « élu local » (DPEL)

Ces articles prévoient une majoration de la dotation particulière « élu local » à hauteur de 28 millions. Ce montant sera financé par une baisse des variables d'ajustement : baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des régions et baisse de la dotation pour transferts de compensation d'exonérations de fiscalité locale (DTCE, dite « Dotation carrée ») des départements.

d) Art. 250 : Possibilité de répartition dérogatoire de la DGF au sein d'un EPCI selon des critères locaux

La loi RCT de décembre 2010 a prévu la possibilité de répartir la DGF de façon dérogatoire, mais le dispositif n'est pas utilisé. Jusqu'à maintenant, pour mettre en place une répartition dérogatoire, il faut des délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et de chaque conseil municipal (=unanimité). Alors, l'EPCI perçoit la DGF des communes membres et ces dernières bénéficient d'une dotation de reversement dont les attributions individuelles sont fixées par l'organe délibérant de l'EPCI à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés.

L'organe délibérant de l'EPCI peut proposer, dans un délai de 2 mois après la communication des montants de DGF, à l'ensemble des communes membres une mise en commun de tout ou partie de leurs attributions de DGF.

La proposition de répartition par l'organe délibérant est prise par une délibération à la majorité des suffrages exprimés, et si un conseil municipal ne délibère pas dans un délai de deux mois, la proposition de l'EPCI, sera considérée acceptée. La répartition se fera en fonction de critères de ressources et de charges librement choisis (critères liés prioritairement à l'écart entre le revenu par habitant de la commune et le revenu par habitant moyen de l'EPCI et à

l'insuffisance du potentiel fiscal par habitant de la commune par rapport au potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI).

Le montant redistribué est encadré : la différence entre le montant initial de DGF et l'attribution calculée doit être inférieure à 1 % des RRF du budget principal de la commune. Si la proposition est adoptée, la répartition sera adoptée par une seconde délibération de l'organe délibérant à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés.

- e) Art. 252 : Création d'une dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité

D'un montant de 5 millions d'euros, elle était financée par une réduction de la DGF du bloc communal et son montant était réparti au prorata de la population et de la proportion du territoire terrestre de la commune couverte par un site Natura 2000 au 1er janvier de l'année précédente.

- f) Art. 250 : Poursuite de la montée en charge de la péréquation « verticale » (DSU/DSR)

La dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros. L'augmentation de la péréquation du bloc communal à hauteur de 180 millions d'euros est financée, comme depuis deux ans, intégralement au sein de la DGF des communes et EPCI.

### 3) LOI DE FINANCES 2020 ET DISPOSITION FISCALES

- a) Art. 146 : Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH) et simplification des procédures d'évaluation des locaux professionnels Révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH)

Dans un premier temps, la valeur locative des biens imposables (49 millions de locaux environ) est réévaluée en fonction de l'état du marché locatif à la date de référence du 1er janvier 2023. Pour ce faire, le législateur procède en plusieurs étapes.

1/Les locaux sont répartis en quatre sous-groupes : maisons individuelles, appartements dans un immeuble collectif, locaux exceptionnels et dépendances isolées. Ces sous-groupes font eux-mêmes l'objet d'une classification en catégories.

2/Un tarif au m<sup>2</sup> applicable à la consistance de chaque bien est déterminé

Dans un second temps, la commission départementale des valeurs locatives constitue, à compter de la transmission des informations par l'administration fiscale, des secteurs d'évaluation qui regroupent les communes

(ou sections cadastrales des communes) présentant un marché locatif homogène.

3/ un coefficient de neutralisation est appliqué à la valeur locative du bien. Il correspond, pour chaque taxe (TFPB, CFE, TEOM, TH sur les résidences secondaires) et chaque collectivité locale, à la somme des VL non révisées rapportée à la somme des VL révisées. Ce qui permet aux collectivités locales de ne pas avoir de perte de produit fiscal.

#### Le calendrier :

- Novembre 2022 - été 2023 : les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation déclareront à l'administration les loyers pratiqués en janvier 2023.

- Au plus tard le 1er septembre 2024 : remise d'un rapport du gouvernement au Parlement sur les conséquences de la révision pour les contribuables, les collectivités et l'État. Il doit notamment mesurer les transferts de fiscalité entre contribuables ou encore les conséquences sur le calcul des potentiels financiers et les dotations.

- 2025 : réunion des commissions locales pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs qui serviront de base aux nouvelles valeurs locatives.

- 1er janvier 2026 : application des nouvelles valeurs locatives aux impositions. À noter que pour l'instant il n'est pas prévu de mécanisme de lissage des conséquences de cette réforme pour les contribuables. Sa mise en place est renvoyée à l'étude du rapport de septembre 2024. Simplification de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP) La RVLLP s'applique depuis les impositions 2017 et la mise à jour permanente des VL depuis les impositions 2019. Le présent article propose plusieurs mesures de simplification.

b) Art. 258 : Stabilisation des montants des enveloppes départementales de DETR aux montants 2019 :

Pour rappel, chaque année, les enveloppes départementales de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) sont calculées en fonction de critères incluant la population, la densité et le potentiel fiscal. Les montants calculés peuvent varier de plus ou moins 5 %. Cet article stabilise en 2020 le montant de l'enveloppe DETR.

c) Art. 73 : Projet de suppression de l'indemnité de conseil des comptables publics versée par les collectivités locales :

Les collectivités locales et les établissements publics locaux peuvent faire appel au comptable public pour une aide technique et délibérer pour lui verser

des indemnités. Cet article prévoit la suppression de la prise en charge par les collectivités de cette indemnité facultative et la reporte sur l'État qui, lui, la finance en minorant les variables d'ajustement à hauteur de 25 millions d'euros.

- d) Art. 80 : Élargissement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux dépenses d'entretien des réseaux

Cet article étend le bénéfice du FCTVA à de nouvelles dépenses de fonctionnement. Après les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie depuis 2016, ce sont les dépenses d'entretien de réseaux réalisées à compter du 1er janvier 2020 qui deviennent éligibles.

- e) Article 127 : Prolongement du maintien en zone de revitalisation rurale (ZRR) des communes qui auraient dû en sortir

Suite à la réforme des ZRR au 1er juillet 2017, 4 074 communes auraient dû sortir du dispositif mais un mécanisme de maintien des effets du classement a été mis en place. Cet article prolonge ce mécanisme de maintien jusqu'au 31 décembre 2020 (au lieu du 30 juin 2020), le temps d'engager un travail de révision du zonage.

- f) Art. 249 : Report de l'automatisation du FCTVA

À partir de 2019, les attributions de FCTVA devaient être déterminées dans le cadre d'une procédure de traitement automatisé des données. Cet article entérine un nouveau décalage d'un an, soit à 2021.

- g) Suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales et compensations

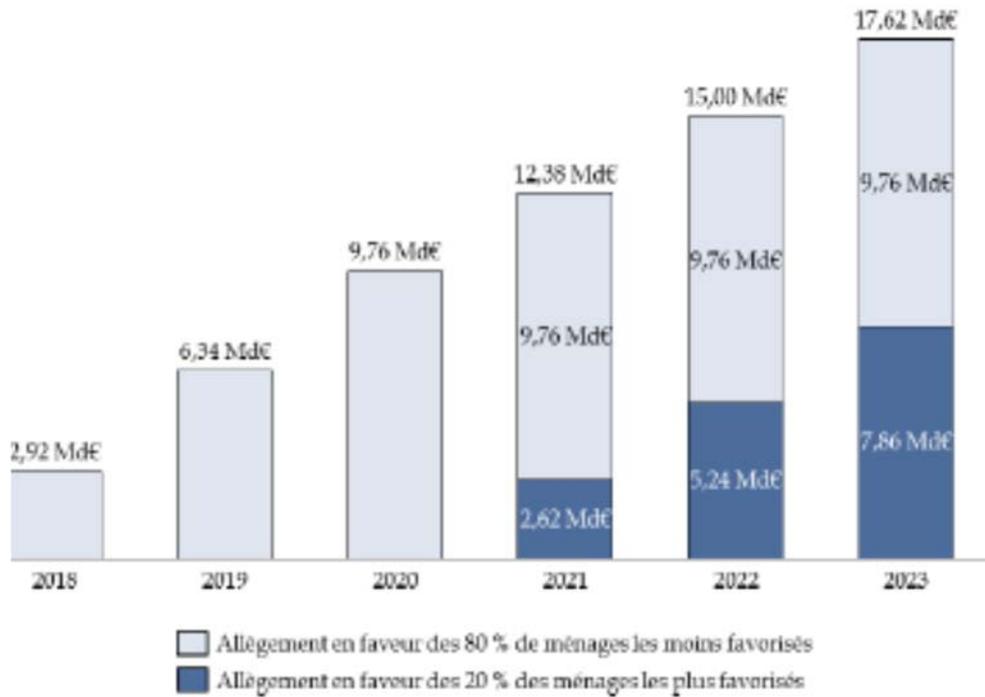
100% des foyers vont bénéficier de la suppression totale de la taxe d'habitation afférente à leur résidence principale en 2023.

La suppression de la Taxe d'habitation est progressive :

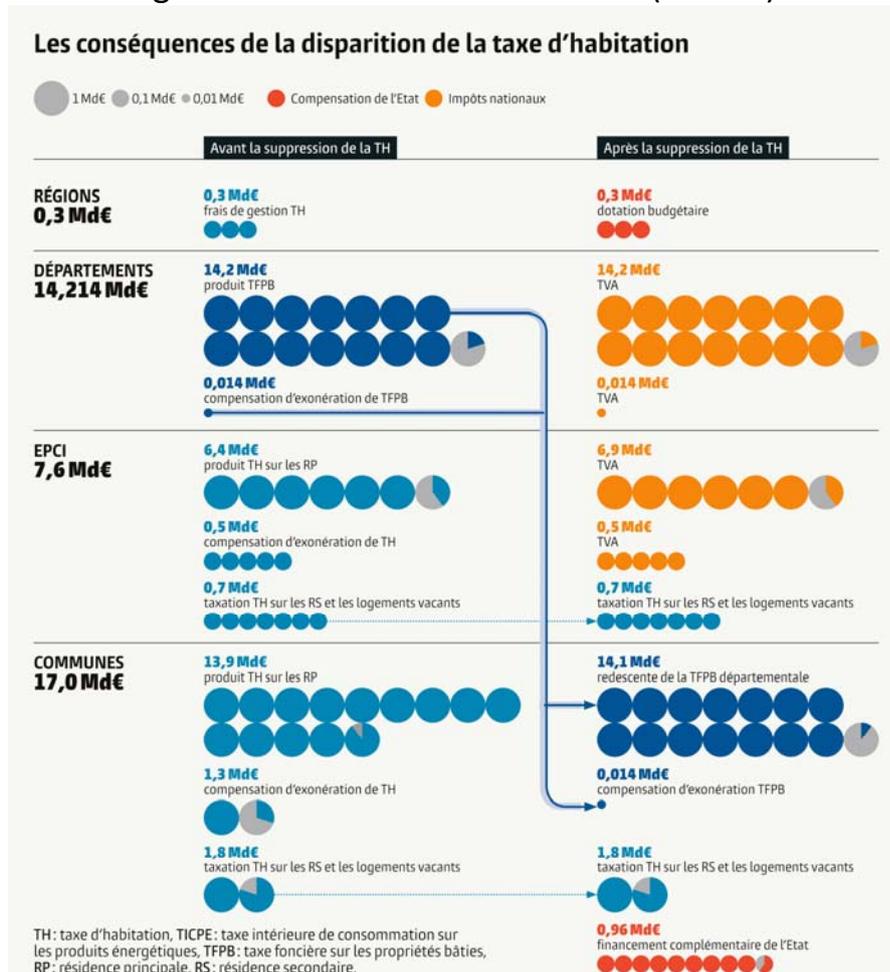
-pour les 80 % de foyers les moins aisés, paiement de 35 % de la TH en 2019 puis 0 % en 2020.

-pour les 20 % de foyers les plus aisés, paiement de 70 % en 2021, puis 35 % en 2022 et 0 % en 2023.

## Évolution annuelle du montant de l'allègement progressif de taxe d'habitation entre 2018 et 2023



La compensation des recettes fiscales pour les collectivités se fera par une compensation intégrale sur les ressources de l'État (18Mds).



Les communes bénéficient de la part départementale de la Taxe Foncière (Sur ou sous compensée par un coefficient correcteur) ; les communautés de communes obtiennent une part de TVA.

h) Le devenir des taxes liées à la TH :

La Loi de Finances prévoit en revanche le maintien de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la contribution à l'audiovisuel public. Pour 2020, le Taux de TH 2019 sera reconduit sans pouvoir de modification.

Pour la Taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations), la part du produit réparti sur la TH afférente à l'habitation principale sera compensée par une taxe additionnelle sur les taxes foncières et la CFE. (150M€)

Pour les Taxes spéciales d'équipement (TSE), la part du produit réparti sur la TH afférente à l'habitation principale sera compensée par l'Etat via une dotation budgétaire (200M€).

**c) LES MODIFICATIONS COMPTABLES PROPRES A ALF**

1) Suppression d'un budget annexe : ZA de Marsac

Un budget est devenu obsolète : BUDGET 42900 annexe : ZA DE MARSAC. Il sera supprimé en 2020

2) La suppression du budget autonome : EPIC Tourisme

2019 a été marqué par le démarrage du nouveau mode de gestion de la compétence « tourisme » déléguée à l'association de la Maison du tourisme. La gestion globale de la compétence est confiée au conseil d'administration de l'association. Le budget « EPIC 40900 » n'a plus vocation à perdurer. Il a été conservé en 2019 a minima pour solder la fin de gestion intercommunale, il sera supprimé en 2020.

3) Les évolutions de la maquette comptable d'ALF (cf annexe 1)

La maquette présentée en annexe tient compte des évolutions du fonctionnement des services, de leurs vies au quotidien et de besoins analytiques de chacun. Chaque élu est en mesure de demander des précisions sur tel ou tel service présent dans la maquette. L'ambition est d'avoir toujours une meilleure vision des crédits engagés par sous-service, service, pôle, budgets.

# PARTIE 2 : PROSPECTIVES BUDGETAIRES ET ANALYSES

## A) RAPPEL DU DERNIER DOB : 7 MARS 2019

Lors du DOB 2019, les élus intercommunaux validaient les principes suivants :

- voter le **BP2020 avant les élections municipales** ;
- recourir au **levier fiscal en 2020** ;
- **reconduire le mécanisme de répartition du FPIC 2018 en 2019** : Le mécanisme retenu a bien été celui du mode dérogatoire dit « dérogatoire à 30% » (507K€) ;
- **réviser la politique tarifaire d'ALF** : Portage de repas, piscine, accès aux services culturels... (Ces modifications ne seront donc pas intégrées au BP2019) ;
- **geler les embauches sur 2019 et 2020 sauf sur les fonctions supports essentielles (Bâtiments ALF)** ;
- étudier dès 2019, la **création d'un siège administratif unique** ;
- réaliser une **économie de 60K€ en plus sur les charges de fonctionnement d'ALF**.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement	19 155	20 708	20 611	20 920	21 098	21 259	21 472	21 686	21 903	22 122
Charges de fonctionnement	17 411	17 719	19 229	19 638	19 799	19 963	20 127	20 294	20 462	20 632
Epargne de Gestion	1 744	2 989	1 382	1 282	1 299	1 296	1 344	1 392	1 441	1 491
Intérêts*	449	274	227	208	188	168	150	134	118	105
Epargne Brute	1 295	2 715	1 155	1 074	1 111	1 128	1 194	1 258	1 323	1 386
Capital	1 024	1 695	990	920	864	787	760	730	664	588
Epargne Nette	271	1 020	165	154	247	341	434	528	659	798

Si ALF veut continuer à investir, l'objectif serait de constituer une épargne nette de 8% du produit de fonctionnement (1,6M€)

ALF sort de la zone rouge mais reste convalescente

Malgré ces mesures, les prévisions budgétaires pluriannuelles laissent entrevoir déjà des années délicates : l'épargne brute permettait de couvrir l'annuité de la dette mais ne permet plus d'investir.

## B) LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 :

*Sous réserve des comptes de gestion définitifs*

### 1) Le budget principal

Le budget principal d'ALF présente un résultat de fonctionnement positif : 2.7 M€ qui se partagent à 50% sur le budget général et 50% sur la fonction 812 (Ordures ménagères)

Résultat 2019 (24 janvier 2020)	BUDGET GLOBAL	FONCTION OM	Budget Principal
Résultat INVESTISSEMENT	- 939 816,27 €	248 027,85 €	- 691 788,42 €
Résultat FONCTIONNEMENT	1 391 892,67 €	1 319 566,38 €	2 711 459,05 €
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>452 076,40 €</b>	1 567 594,23 €	2 019 670,63 €

L'exercice 2019 est aussi marqué par de forts taux de réalisation sur les sections de fonctionnement et un peu moindres sur l'investissement.

### Taux de réalisation en fonctionnement (CA19/BP19):

Les dépenses de fonctionnement indiquent une sous-réalisation par rapport à 2018 et aux consignes budgétaires (95%)

- EN DEPENSES : 88%
- EN RECETTES : 99,57%

### Taux de réalisation en investissement (CA19/BP19):

- EN DEPENSES : 69 %
- EN RECETTES : 62 %

### 2) Les budgets annexes

		Solde d'exécution de la section d'investissement		Resultat de fonctionnement	
<b>CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ</b>					
BA Atelier Relais	excédent	47 485,88 €	excédent	83 445,65 €	
BA Gites d'ent	déficit	333 978,40 €	excédent	18 307,51 €	
BA Zones d'Activités Les Barthes	déficit	84 870,01 €	excédent	79 221,36 €	
BA Zones d'Activités Marsac	excédent	169 855,11 €	déficit	71 205,99 €	
BA Zones d'Activités Marat	excédent	92 071,90 €	déficit	150 525,93 €	
BA Activités com	déficit	342 625,60 €	excédent	191 033,59 €	
BA SPANC	déficit	366,50 €	excédent	18 665,55 €	
BA Lotissement route de Beurr	déficit	69 665,51 €	déficit	65 306,45 €	

### 3) Les budgets autonomes

#### L'EPIC Tourisme

BA ALF Tourisme		excédent	15 052,66 €
-----------------	--	----------	-------------

Ce budget est sous la responsabilité du Conseil d'Administration de l'EPIC.

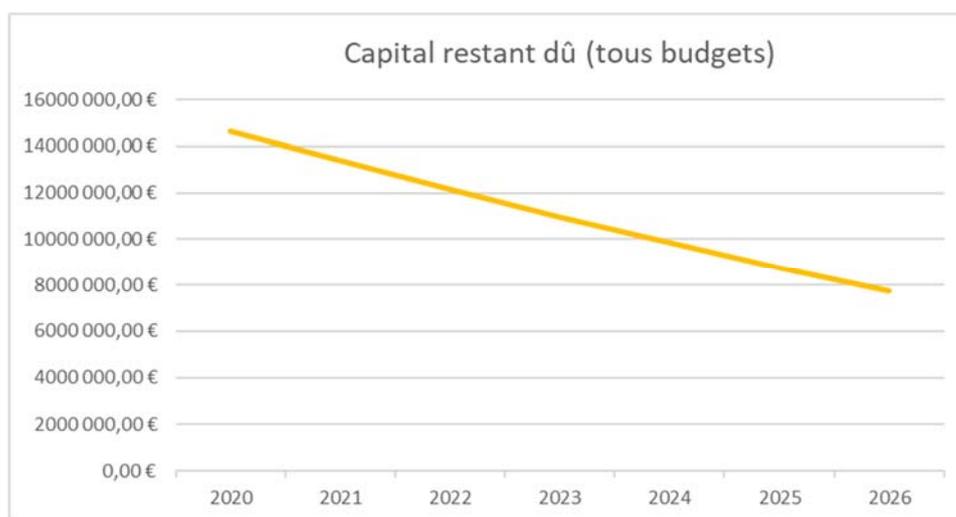
## Le budget du CIAS

Budget Principal	excédent	17 467,70 €	excédent	28 206,58 €
EHPAD	déficit	56 094,70 €	déficit	63 471,45 €

La cyclicité du Budget EHPAD ne correspond pas à celle de l'exercice budgétaire, la photographie présentée ici n'est pas celle d'un d'exercice entier. Ce budget est sous la responsabilité du Conseil d'Administration du CIAS.

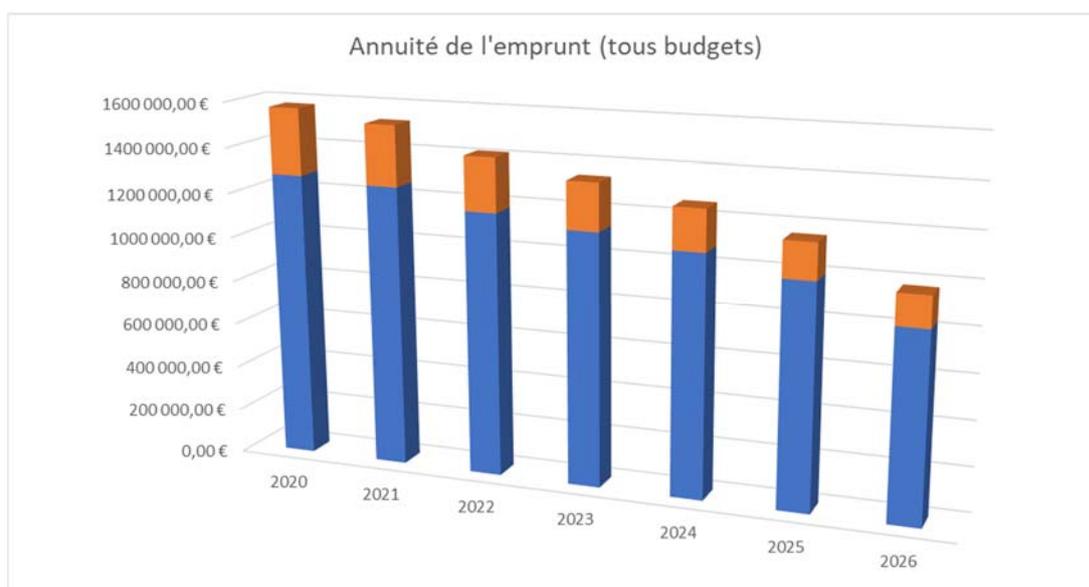
## C) ENDETTEMENT ET RATIOS CARACTERISTIQUES

### 1) ENDETTEMENT PLURIANNUEL GLOBAL D'ALF 2020 (TOUS BUDGETS)



Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2020 au 31/12/2026 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

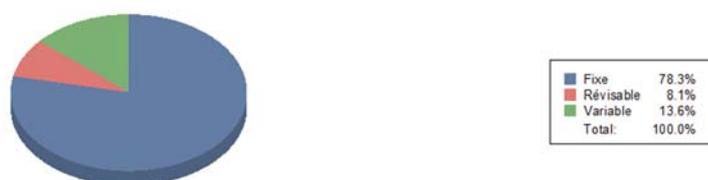
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions	Capital restant dû
2020	1 599 341,11 €	296 835,79 €	1 302 505,32 €	0,00 €	0,00 €	14 665 534,40 €
2021	1 523 984,10 €	267 850,44 €	1 256 133,66 €	0,00 €	0,00 €	13 363 029,08 €
2022	1 412 338,98 €	237 885,77 €	1 174 453,21 €	0,00 €	0,00 €	12 106 895,42 €
2023	1 337 083,99 €	210 737,71 €	1 126 346,28 €	0,00 €	0,00 €	10 932 442,21 €
2024	1 259 367,92 €	184 597,45 €	1 074 770,47 €	0,00 €	0,00 €	9 806 095,93 €
2025	1 154 798,89 €	160 738,36 €	994 060,53 €	0,00 €	0,00 €	8 731 325,46 €
2026	975 779,40 €	140 312,69 €	835 466,71 €	0,00 €	0,00 €	7 737 264,93 €



## 2) STRUCTURE DE LA DETTE GLOBALE

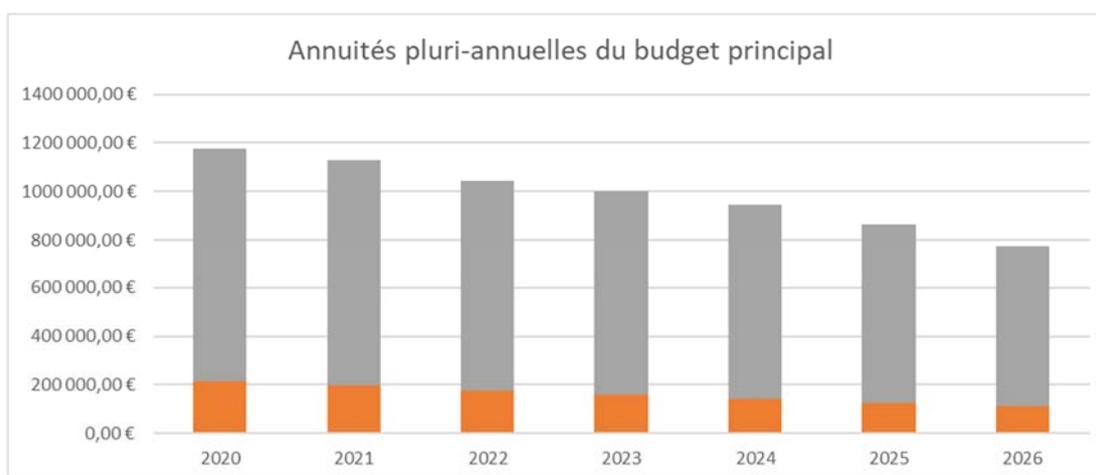
Les emprunts réalisés dans le cadre des budgets annexes sont des emprunts à taux fixes.

### Répartition du capital remboursé par nature de taux



## 3) ENDETTEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement-Dépense	Budget primitif	Exercice précédent		% Réalisé	Crédits de report (1)	Exercice courant		% Total budget / Budget voté
		Budget voté	Total réalisé			Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1)+(2)	
<b>66 Charges financières</b>								
66111 Intérêts réglés à l'échéance	226 844,6	233 844,6	231 329,77	98,92		207 827,20	207 827,20	88,87
661121 Montant des ICNE de l'exercice	8185159	8185159	8167189	99,78		71338,86	71338,86	87,6
661122 Montant des ICNE de l'exercice N-1	-89 952,78	-89 952,78	-89 952,78	100,00		-81671,89	-81671,89	90,79
6615 Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	0,00	13 000,00	15 209,56	117,00		11 000,00	11 000,00	84,62
6618 Intérêts des autres dettes	1689,51	1689,51	1689,51	100,00		1373,50	1373,50	81,30
6688 Autres	0,00	0,00	383,06	0,00				
<b>Tota 66 Charges financières</b>	<b>220 432,47</b>	<b>240 432,47</b>	<b>240 331,01</b>	<b>99,96</b>		<b>209 867,67</b>	<b>209 867,67</b>	<b>87,29</b>



### Budget Principal CC ALF 40100

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions	Capital restant dû
2020	1 201 529,05 €	215 647,21 €	985 881,84 €	0,00 €	0,00 €	11 680 462,89 €
2021	1 127 651,04 €	196 858,53 €	930 792,51 €	0,00 €	0,00 €	10 694 581,05 €
2022	1 045 028,21 €	176 472,18 €	868 556,03 €	0,00 €	0,00 €	9 763 788,54 €
2023	999 707,42 €	158 199,54 €	841 507,88 €	0,00 €	0,00 €	8 895 232,51 €
2024	946 204,20 €	140 647,89 €	805 556,31 €	0,00 €	0,00 €	8 053 724,63 €
2025	864 047,43 €	124 216,30 €	739 831,13 €	0,00 €	0,00 €	7 248 168,32 €
2026	774 131,42 €	110 583,51 €	663 547,91 €	0,00 €	0,00 €	6 508 337,19 €

#### 4) RATIO DE SURENDETTEMENT

ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (SANS PRODUITS EXCEPTIONNELS)
<b>RATIO SURENDETTEMENT</b>

Le ratio de surendettement permet de mesurer le poids global de la dette en capital par rapport au produit de fonctionnement de la structure. Le seuil d'alerte des collectivités se situe au-delà de 1.6.

2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
11680	10695	9764	8895	8054	7248	6508
21089	21300	21513	21728	21945	22165	22386
<b>0,55</b>	<b>0,50</b>	<b>0,45</b>	<b>0,41</b>	<b>0,37</b>	<b>0,33</b>	<b>0,29</b>

En volume, ALF a un encours de dette relativement limité. Cet indicateur permet d'illustrer le fait que si ALF est limitée pour recourir à l'emprunt ce n'est

pas du fait du poids global de sa dette mais plutôt de sa capacité à la rembourser (Epargne brute).

5) CAPACITE DE DESENDETTEMENT

ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N
EPARGNE BRUTE (corrigée des produits exceptionnels)
<b>Capacite de désendettement</b>

ALF sort des ratios en 2020 en raison de la baisse de son épargne Brute. Globalement ALF reviendrait dans la fourchette (7 à 12 ans) de capacité de désendettement dès 2021. Ce ratio corrobore la conclusion précédente à savoir que le problème principal d'ALF n'est pas le volume de sa dette globale mais plutôt le volume de l'épargne brute libérée.

<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
11680	10695	9764	8895	8054	7248	6508
934	1000	1068	1133	1198	1264	1326
<b>12,51</b>	<b>10,70</b>	<b>9,14</b>	<b>7,85</b>	<b>6,72</b>	<b>5,73</b>	<b>4,91</b>

# PARTIE 3 :

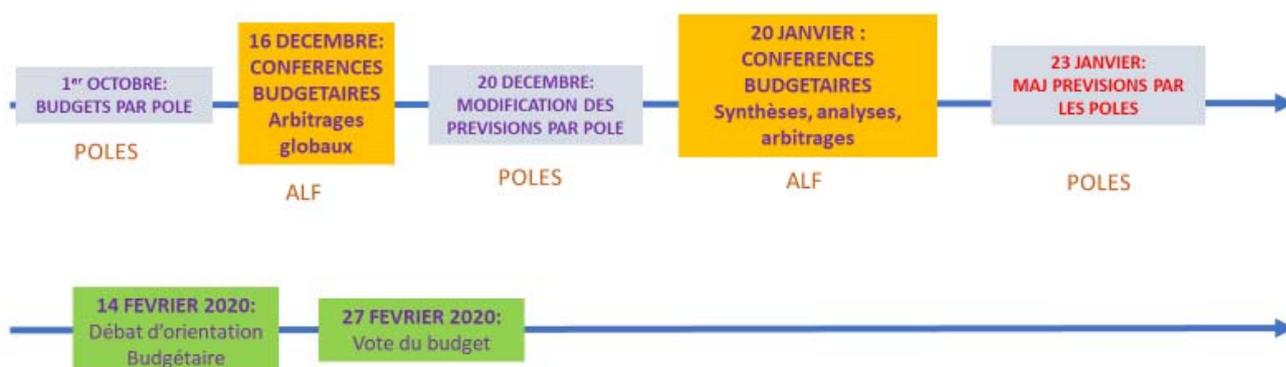
## LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2020

Avant de procéder aux analyses nécessaires, plusieurs précautions d'usages sont à signaler. **Le Budget prévisionnel présenté n'est pas le BP 2020, il s'agit d'un budget intermédiaire au stade « Débat d'Orientation Budgétaire ».** Les analyses présentées le sont sous réserve :

- de la qualité des données transmises par les services,
- de décisions postérieures au vote du budget 2020,
- du résultat 2019 définitif,
- du rajout des écritures de fin des budgets EPIC et ZA Marsac (non intégrées à ce stade).

### A) LE CALENDRIER DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2020

#### LES ETAPES DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2020



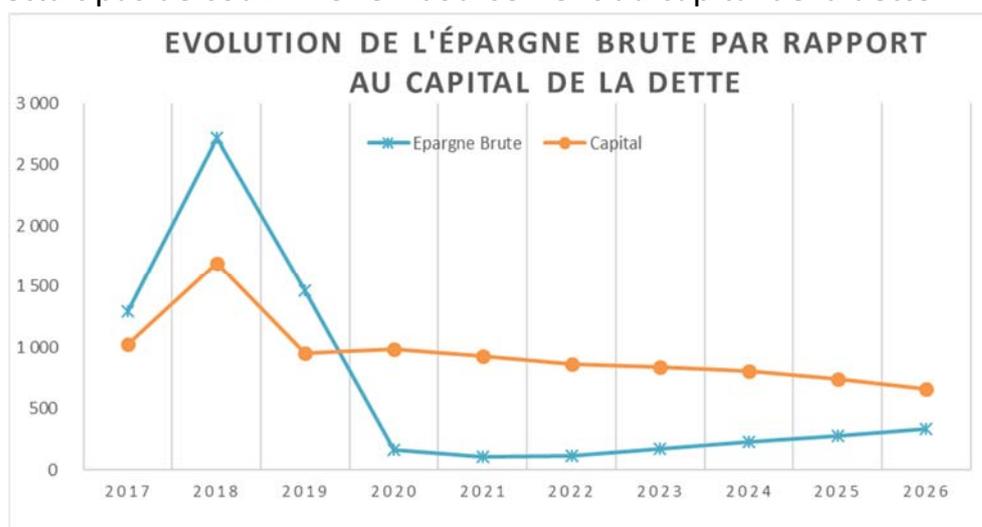
## B) PRINCIPALES HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DU BP2020

Suite à la conférence budgétaire, le présent rapport est présenté avec deux hypothèses principales :

1. Augmentation des taxes d'imposition des ménages (hors lissage) : Evolution des Taux de 5% ;
2. Une répartition du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales selon la même méthode qu'en 2019 : Méthode dite « dérogatoire 30% ».

## C) CONFERENCE BUDGETAIRE AU 16 DECEMBRE 2019 : LES CONSTATS ET OBJECTIFS

Au 16 décembre 2019, l'Épargne brute du budget principal prévisionnel 2020 ne permettait pas de couvrir le remboursement du capital de la dette.



De plus, l'équilibre budgétaire ne pouvait pas être atteint en raison d'une dotation d'amortissement importante (1.123M€)

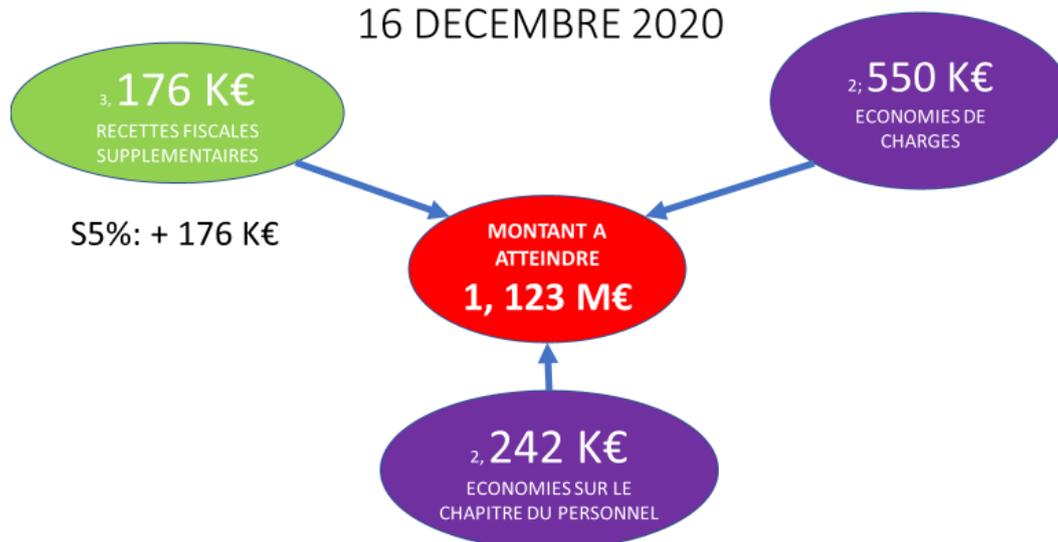
## Dotation aux amortissements et équilibre

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement	20 743	20 916	21 006	21 166	21 378	21 591	21 807	22 025
Charges de fonctionnement	19 054	20 532	20 702	20 874	21 048	21 223	21 400	21 579
Epargne de Gestion	1 689	384	304	292	330	368	407	446
Intérêts*	227	218	197	176	158	141	124	110
Epargne Brute	1 462	166	107	116	172	227	283	336
Capital	957	986	931	868	841	805	740	663
Epargne Nette	505	-820	-824	-752	-669	-578	-457	-327
Dotation aux amortissement (solde)**	1 026	1 123	1 179	1 238	1 300	1 365	1 433	1 505
Montant minimum nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement	-521	-1943	-2003	-1990	-1969	-1943	-1890	-1831

La conférence budgétaire concluait sur le besoin de libérer 1,123 M€ par rapport aux prévisions initiales. Après échanges, les élus de la conférence budgétaire ont décidé d'atteindre cette somme de la manière suivante :

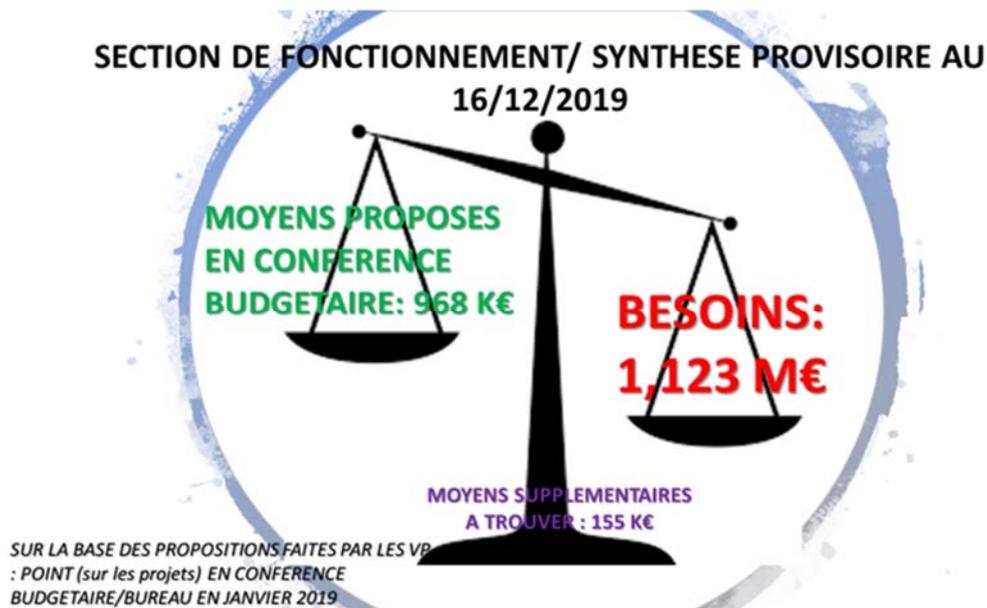
- Augmenter les taux d'imposition de + 5% sur les taxes locales (hors TH) ;
- Baisser de 6% sur les charges à caractère général (CH11) et les autres charges de gestion courantes (CH65) ;
- Baisser de 242 K€ les créations de postes ou postes à pourvoir (CH12).

### CONCLUSIONS DE LA CONFERENCE BUDGETAIRE DU 16 DECEMBRE 2020



Selon le scénario retenu, chaque Vice-président devait proposer des diminutions de crédits par rapport aux données budgétaires du 16/12/2019. Le cadre politique constitué par les 12 priorités du projet de territoire (Délib du 29/10/19) permet de retenir une grille commune de hiérarchisation des priorités pour le BP 2020.

En tout état de cause, la conférence budgétaire concluait en dessous des besoins identifiés :

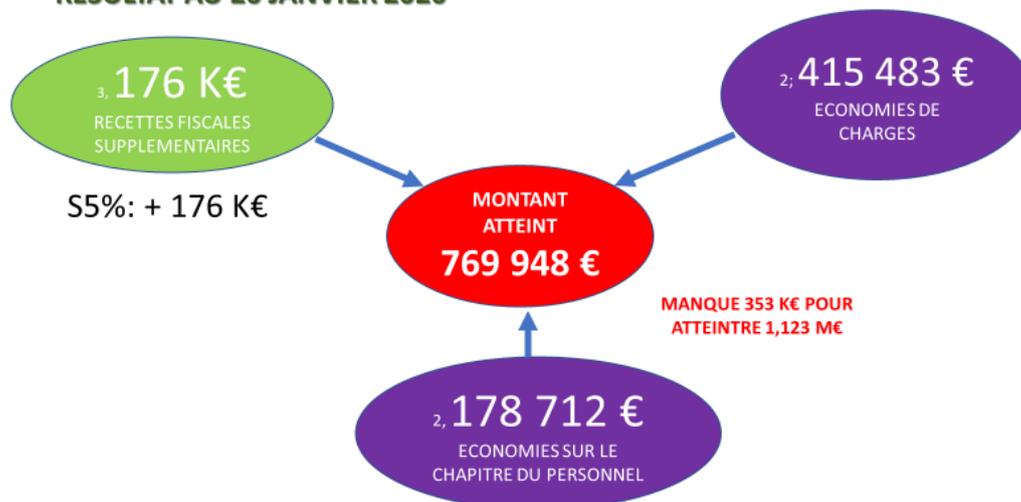


Les propositions budgétaires des vice-présidents devaient avoir un effet sur l'équilibre budgétaire 2020. A défaut de respecter la consigne commune donnée, il appartiendrait au Président de proposer des arbitrages nécessaires sur chacun des pôles.

#### D) CONFERENCE BUDGETAIRE AU 20 JANVIER 2020 :

Le travail des équipes et de l'exécutif n'a pas permis d'atteindre la cible identifiée à ce stade.

**Question 1 : Avons-nous atteint les objectifs assignés le 16 décembre 2019 ?  
RESULTAT AU 20 JANVIER 2020**



a) Détail des économies par pôle sur les charges de gestions courantes et autres charges :

Au total l'exécutif et la commission ont validé une économie globale de 415 K€

	ADMINISTRATION GENERALE	EJE	AFEAD	ECO	CSV	SOCIAL	STE	RMO	TOTAL
<b>CHAPITRE 11</b> au 16 DECEMBRE (1ère réunion)	1 268 710 €	243 970 €	735 785 €	294 930 €	680 245 €	591 161 €	1 957 487 €	29 950 €	5 802 238 €
<b>CHAPITRE 11</b> au 20 janvier 2020 (2ème réunion)	1 138 760 €	234 470 €	639 945 €	278 530 €	637 965 €	567 981 €	1 947 309 €	29 950 €	5 474 910 €
<b>ECONOMIE</b>	-129 950 €	-9 500 €	-95 840 €	-16 400 €	-42 280 €	-23 180 €	-10 178 €	0 €	-327 328 €
<b>POURCENTAGE</b>	-10%	-4%	-13%	-6%	-6%	-4%	-1%	0%	-6%
<b>CHAPITRE 65</b> au 16 DECEMBRE (1ère réunion)	1 576 929 €	5 500 €	240 460 €	30 770 €	150 100 €	5 500 €	981 267 €	1 000 €	2 991 526 €
<b>CHAPITRE 65</b> au 20 janvier 2020 (2ème réunion)	1 526 929 €	0 €	221 000 €	30 770 €	142 405 €	0 €	981 267 €	1 000 €	2 903 371 €
<b>ECONOMIE</b>	-50 000 €	-5 500 €	-19 460 €	0 €	-7 695 €	-5 500 €	0 €	0 €	-88 155 €
<b>POURCENTAGE</b>	-3%	-100%	-8%	0%	-5%	-100%	0%	0%	-3%
<b>ECONOMIE GLOBALE</b>	<b>-179 950 €</b>	<b>-15 000 €</b>	<b>-115 300 €</b>	<b>-16 400 €</b>	<b>-49 975 €</b>	<b>-28 680 €</b>	<b>-10 178 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-415 483 €</b>
<b>POURCENTAGE GLOBAL</b>	<b>-6,3%</b>	<b>-6,0%</b>	<b>-11,8%</b>	<b>-5,0%</b>	<b>-6,0%</b>	<b>-4,8%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>0,0%</b>	<b>-4,7%</b>

b) Les économies générées sur le personnel et les indemnités des élus.

Au total l'exécutif et la commission ont validé une économie globale de 179 K€

COMPTES GERES PAR RH	MONTANTS AU 20 JANVIER 2020	MONTANTS AU 16 DECEMBRE 2019	ECONOMIES
TOTAL 012 (hors 6217 et 6218)	7 831 758 €	7 952 095 €	-120 337 €
TOTAL 65 (6531+6533+6534)	147 875 €	206 250 €	-58 375 €
	<b>7 979 633 €</b>	<b>8 158 345 €</b>	<b>-178 712 €</b>

c) Quelle situation financière au terme de la conférence budgétaire ?

Avec les économies réalisées et l'augmentation de 5% des taux de fiscalité, ALF ne couvre pas le remboursement de sa dette en capital sur 2020. Cependant la situation serait à l'équilibre dès 2021

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Produits de fonctionnement	19 155	20 708	21 763	21 089	21 300	21 513	21 728	21 945	22 165	22 386	1 % / an
Charges de fonctionnement	17 411	17 719	18 743	20 017	20 182	20 349	20 517	20 687	20 859	21 032	0,8 % / an
Épargne de Gestion	1 744	2 989	3 020	1 072	1 118	1 164	1 211	1 258	1 306	1 354	
Intérêts*	449	274	227	216	197	176	158	141	124	111	
Épargne Brute	1 295	2 715	2 793	856	921	988	1 053	1 117	1 182	1 243	
Capital	1 024	1 695	957	986	931	868	841	805	740	663	
Épargne Nette	271	1 020	1 836	-130	-10	120	212	312	442	580	

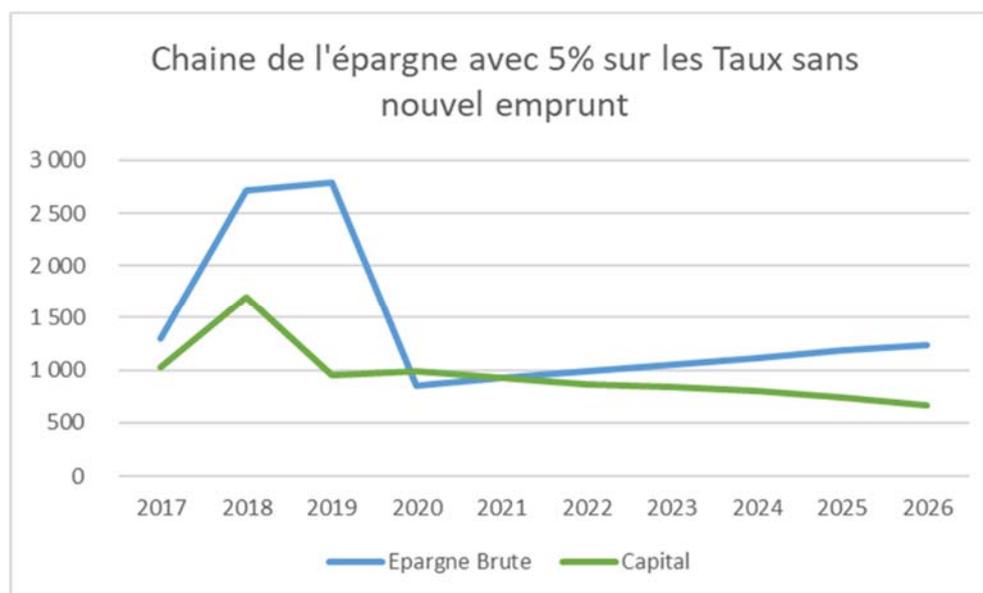
d) Quelle situation budgétaire au terme de la conférence budgétaire ?

**Dotation d'amortissement > K dette**

<b>AVEC 5%</b>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement	21 763	21 089	21 300	21 513	21 728	21 945	22 165	22 386
Charges de fonctionnement	18 743	20 017	20 182	20 349	20 517	20 687	20 859	21 032
Epargne de Gestion	3 020	1 072	1 118	1 164	1 211	1 258	1 306	1 354
Intérêts*	227	216	197	176	158	141	124	111
Epargne Brute	2 793	856	921	988	1 053	1 117	1 182	1 243
Dotation aux amortissement (solde)**	-1 026	-1 130	-1 187	-1 246	-1 308	-1 374	-1 442	-1 514
Montant minimum nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement	1767	-274	-266	-258	-255	-256	-260	-271

Au 20 janvier, il manquait encore 274 K€ en fonctionnement pour équilibrer le budget principal. (450 K€ en absence de modification de la fiscalité)

Cependant, avec l'augmentation de fiscalité, ALF est dans une situation ponctuelle uniquement sur l'exercice 2020.



e) Le résultat 2019 au secours du BP2020

*(Propositions au 24 Janvier)*

Le résultat 2019 du budget principal

Résultat 2019 (24 janvier 2020)	Budget Principal
Résultat INVESTISSEMENT	- 691 788,42 €
Résultat FONCTIONNEMENT	2 711 459,05 €
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>2 019 670,63 €</b>

### Le résultat 2019 du budget général hors fonction OM

Résultat 2019 (24 janvier 2020)	BUDGET GLOBAL
Résultat INVESTISSEMENT	- 939 816,27 €
Résultat FONCTIONNEMENT	1 391 892,67 €
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>452 076,40 €</b>

### Le Besoin de financement sans la Fonction OM

RAR hors fonction OM =

Recettes: 3 054 605,13 € - RAR Dépenses: 2 327 795,48 € et = + 727 K€

BESOIN DE FINANCEMENT Hors fonction OM=

SOLDE DES RAR (+ 727 K€) +DEFICIT 2019 (- 940 K€) = - 213 K€

(= Report obligatoire 1068)

RESULTAT FONCTIONNEMENT Hors fonction OM: 1,392 M€

RELIQUAT DU RESULTAT 2019 POUR EQUILIBRER LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT 2020 : 1,392M€ - 213 K€ = 1 179 K€

Après couverture de la dotation d'amortissement, il reste 905 K€ de résultat à affecter. Que fait-on de ce résultat ? Virement à la section d'investissement ou réserve de fonctionnement ?

En raison de la fragilité démontrée de la section de fonctionnement, les élus de la conférence budgétaire ont décidé de conserver ce résultat en section de fonctionnement.

En conséquence, en l'absence de virement à la section d'investissement, ALF ne peut plus investir sans recourir à l'emprunt. Les élus ont donc décidé de diminuer fortement les dépenses d'investissements en 2020.

### E) EVOLUTION DES DEPENSES PREVISIONNELLES (BP20 PAR RAPPORT AU BP19)

Les dépenses de gestion courantes du BP2020 évoluent peu par rapport au BP2019.

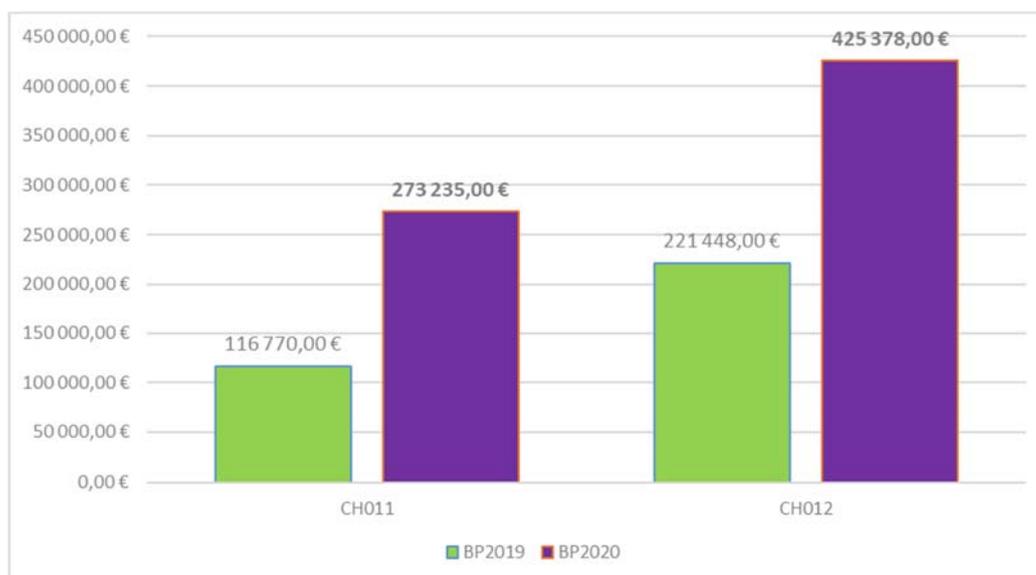
Avec + 152 K€, l'évolution des dépenses courantes est de 0.8%. Ce niveau est en dessous de l'inflation et du niveau exigé dans le pacte de stabilité avec l'Etat.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2020	BP 2019	Evolution en valeur
011	Charges à caractère général	5 483 106,53 €	5 609 054,08 €	-125 947,55 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 851 370,02 €	7 498 585,17 €	352 784,85 €
014	Atténuations de produits	3 517 544,89 €	3 540 878,29 €	-23 333,40 €
65	Autres charges de gestion courante	3 088 019,21 €	3 139 943,45 €	-51 924,24 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL des dépenses de gestion courante</b>		<b>19 940 040,65 €</b>	<b>19 788 460,99 €</b>	<b>151 579,66 €</b>

a) Le volume budgétaire diminue malgré des dépenses qui progressent :

Cas de la piscine

Au total le fonctionnement annuel de la piscine génère 354 K€ de dépenses supplémentaires.



+ 156 K€ de dépenses au 011 sur la piscine en 2020 / BP2019

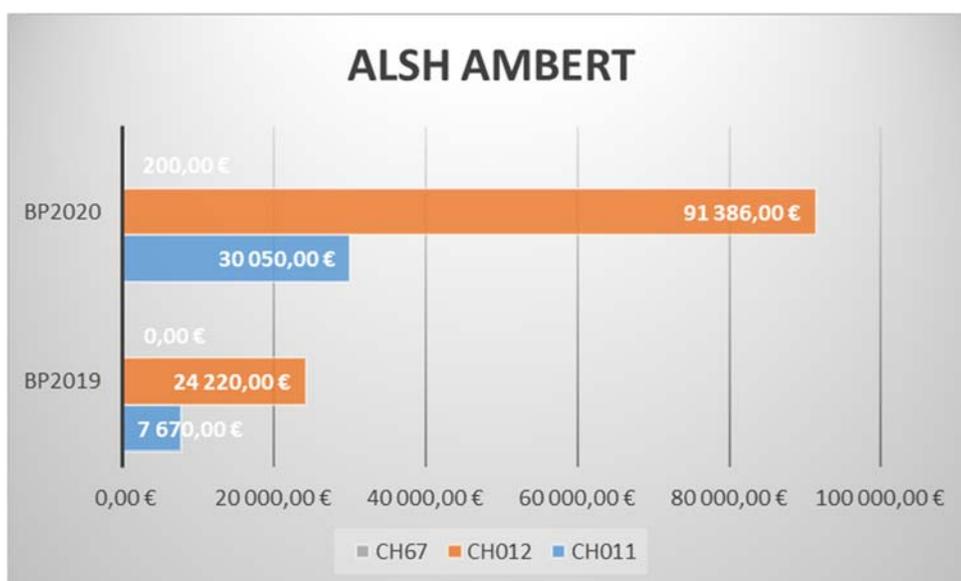
+ 204 K€ de dépenses au 012 sur la piscine en 2020 / BP2019

+ 171 K€ de recettes générées par l'activité de la piscine

Au total, le reliquat à charge d'ALF en fonctionnement sur l'équipement est de 467 K€ (hors amortissements), couvert en partie par l'Attribution de compensation en fonctionnement (326K€)

Cas de l'ALSH d'Ambert

La compétence n'a été exercée en 2019 que sur un trimestre. En 2020, ALF dépensera 90 K€ de plus pour exercer la compétence sur un an.



Côté recettes, le prévisionnel 2020 statue sur 45 K€ de prévisions. Le reste à charge du service est de 61 K€, couvert en partie par les Attributions de compensations (27K€).

b) Les principales évolutions budgétaires en dépenses :

Malgré les augmentations de dépenses évoquées plus haut, on observe une « compression » des charges en 2020.

**CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL : Baisse de 2.2%**

Les principales évolutions budgétaires 2020 tiennent aux conséquences de la prise de compétence « ALSH » mais surtout la prise en compte d'un exercice complet sur la piscine. Elles sont compensées en partie par la fin des contrats territoriaux et le transfert de compétence au SM du PNRLF.

**CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNELS = Augmentation de 4.7%**

L'augmentation importante du chapitre 012 s'entend avec l'exercice sur 12 mois de la compétence « piscine » et ALF et la fin des contrats territoriaux au chapitre 012.

Pour le reste, c'est 264 K€ de postes réellement nouveaux pour le Budget 2020 :

Au titre des postes créés en 2019 : 138 553 €

- Portage de repas Arlanc : 38 347.17 €
- Maître composteurs \*2 postes : 73 416.68 €

- Remplacement parc auto : 18 999.58 €
- Professeur de guitare : 7 790.10 €

Au titre des nouveaux postes proposés en 2020 : 125 K€

- chargé de mission « énergie » (AMI) : 38 251.46 €
- Informaticien : 52 546.69€
- LAEP : 6 951.59€
- Référent « santé » sur 6 mois : 27 018.92€

#### **CHAPITRE 014 : ATTENUATION DE CHARGES = Baisse de 0.6 %**

Cette baisse est relative aux modifications en matière d'AC intervenues en 2019.

#### **CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES = Baisse de 1.6 %**

La baisse des subventions aux budgets annexes : - 40K€

Budgets annexes	Compte d'imputation	BP 2019	CA 2019	BP 2020
BA Atelier Relais				
BA Zones d'Activités BARTHES				
BA Zone d'activités MARAT				
BA Zone d'activités MARSAC				
BA Lot route de Beurrières				
BA SPANC M49	6521	45 684,00 €	45 684,00 €	45 684,00 €
BA Gîtes d'ent	6521	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
BA Activités com M4	657364	185 000,00 €	185 000,00 €	150 000,00 €
BAUTO ALF Tourisme	657364	0,00 €	0,00 €	
BAUTO CIAS Ambert	657362	50 000,00 €	25 000,00 €	45 000,00 €
	<b>TOTAL A COUVRIR</b>	<b>305 684,00 €</b>	<b>255 684,00 €</b>	<b>265 684,00 €</b>
				<b>-40 000,00 €</b>

La baisse programmée des subventions (-100 K€) aux associations intervient aussi dans ce solde mais elle est neutralisée par l'augmentation des reversions au PNR dans le cadre de la compétence GEMAPI (+118K€).

Les élus ont souhaité participer à l'effort budgétaire et proposent une baisse des indemnités des élus de 30% (-50 K€).

## F) EVOLUTION RECETTES PREVISIONNELLES DU BP20 PAR RAPPORT AU BP19

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2020	BP 2019	Evolution en valeur
013	Atténuations de charges	151 268,60 €	103 346,00 €	47 922,60
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 224 956,00 €	1 090 982,15 €	133 973,85
73	Impôts et taxes	14 770 931,60 €	14 329 025,75 €	441 905,85
74	Dotations, subventions et participations	4 379 563,09 €	5 811 101,41 €	- 1 431 538,32
75	Autres produits de gestion courante	562 196,00 €	484 143,00 €	78 053,00

Les principales évolutions 2020 reposent sur les décisions/propositions intégrées au budget primitif :

### **CH013 : ATTENUATION DE CHARGES**

La principale évolution est la délibération du conseil communautaire relative à la révision de l'attribution de compensation de la commune d'Ambert +54.8K€.

### **CH70 : PRODUITS DES SERVICES**

La principale évolution pour 2020 est une ouverture de nouveaux services qui génèrent de nouvelles dépenses et recettes : + 1.4 M K€ (Piscine sur 12 mois ; ALSH, Extension du portage de repas)

### **CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES**

- Une CVAE qui revient au niveau de 2017 +108 K€
- La délibération 2019 modifiant les bases minimums de CFE génère une recette prévisionnelle supplémentaire de 55 K€
- La délibération du conseil modifiant le coefficient de TASCOM apporte une recette prévisionnelle supplémentaire de 9 150 €
- La proposition du bureau d'augmenter de 5% le taux des taxes « ménages et entreprises » engendrerait une recette de 176 K€

### **CHAPITRE 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

Une baisse de 25% des produits attendus représentent plus de 1.4 M€. Cette baisse est essentiellement due à la régularisation de TVA sur les OM de - 922 K€ (Idem en dépenses au 678) réalisée en 2019.

Cette baisse s'inscrit notamment dans la fin du portage des contrats territoriaux et des recettes générées par certains programmes pour l'animation notamment (180 K€), la fin des ateliers numériques à la MSAP d'Olliergues (61K€), la mise à disposition des composteurs (71K€) ...

## CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES

Une meilleure régularité de la perception des charges locatives, ainsi que les prévisions de nouveaux loyers permettent d'envisager une augmentation des recettes de 78 K€. Cette amélioration s'est déjà fait sentir sur le CA19.

### G) PERSPECTIVES FISCALES

*Sous réserves des états fiscaux 1259*

CH73-Impôts et Taxes	produits 2020	produits 2019	produits 2018	Variation
73111 -Taxes foncières et d'habitation (+CFE)	7 912 103,14 €	7 784 189,60 €	7 442 115,00 €	127 914 €
73112-CVAE	1 399 469,00 €	1 291 680,00 €	1 209 146,00 €	107 789 €
73113-TASCOM	192 153,00 €	183 003,00 €	174 879,00 €	9 150 €
73114-IFER	174 745,00 €	174 745,00 €	170 801,00 €	- €
7318 - Autres impôts et taxes	50 000,00 €	45 976,00 €	1 284 361,00 €	4 024 €
73211-Attributions de compensations	169 506,05 €	178 823,49 €	31 544,21 €	- 9 317 €
73223-FPIC	507 643 €	507 643,00 €	435 600,00 €	- €
7331-TEOM	4 124 258,92 €	4 075 354,66 €	3 727 638,63 €	48 904 €
7336- Droits de stationnement (AAGV)	5 300 €	5 300,00 €	5 300,00 €	- €
7362- Taxe de séjour	65 000 €	60 000,00 €	0,00 €	5 000 €
7338 - Autres Taxes	- €	- €	3 559,00 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>14 600 178,11 €</b>	<b>14 306 714,75 €</b>	<b>14 484 943,84 €</b>	<b>293 463 €</b>
		EVOLUTION EN €	293 463,36 €	
		Evolution prévisionnelle	2,05%	

La revalorisation des bases simulées est de 0.9%.

Sans augmentation de la fiscalité, les recettes fiscales progresseraient de 2%. Les évolutions principales sont les modifications d'Attribution de compensation positives (- 9,3 K€), l'effectivité des bases minimum de CFE (+64K€), la progression de CVAE (+ 108 K€) et le réajustement du produit de la Taxe de séjour (+ 5 K€).

L'augmentation de fiscalité demandée par la conférence budgétaire apporterait 176 K€ de recettes supplémentaires :

SCENARIO + 5%								
TAXES MENAGES	Bases 2020	Taux 2019	Taux 2020simulé	Evolution TAUX	Produits 2018	Produits 2019	Produits 2020	Produits 2020 simulés
TH	37 825 392,00 €	11,45%	11,45%	0,00%	4 161 617,00 €	4 292 376,00 €	4 331 007,38 €	4 331 007,38 €
TFB	35 457 444,00 €	2,04%	2,14%	5,00%	725 016,00 €	714 754,80 €	723 331,86 €	759 498,45 €
TFNB	2 847 768,00 €	9,15%	9,61%	5,00%	251 625,00 €	257 481,00 €	260 570,77 €	273 599,31 €
CFE	9 627 878,00 €	26,29%	27,60%	5,00%	2 268 038,30 €	2 508 591,80 €	2 531 169,13 €	2 657 727,58 €
TOTAL					7 406 296,30 €	7 773 203,60 €	7 846 079,14 €	8 021 832,73 €
								175 753,59 €

En intégrant la proposition de la conférence budgétaire, le produit global progresse de 469 K€ soit 3%

CH73-Impôts et Taxes	produits 2020	produits 2019	produits 2018	Variation
73111 - Taxes foncières et d'habitation (+CFE)	8 087 856,14 €	7 784 189,60 €	7 442 115,00 €	303 667 €
73112-CVAE	1 399 469,00 €	1 291 680,00 €	1 209 146,00 €	107 789 €
73113-TASCOM	192 153,00 €	183 003,00 €	174 879,00 €	9 150 €
73114-IFER	174 745,00 €	174 745,00 €	170 801,00 €	- €
7318 - Autres impôts et taxes	50 000,00 €	45 976,00 €	1 284 361,00 €	4 024 €
73211-Attibutions de compensations	169 506,05 €	178 823,49 €	31 544,21 €	- 9 317 €
73223-FPIC	507 643 €	507 643,00 €	435 600,00 €	- €
7331-TEOM	4 124 258,92 €	4 075 354,66 €	3 727 638,63 €	48 904 €
7336- Droits de stationnement (AAGV)	5 300 €	5 300,00 €	5 300,00 €	- €
7362- Taxe de séjour	65 000 €	60 000,00 €	0,00 €	5 000 €
7338 - Autres Taxes	- €	- €	3 559,00 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>14 775 931,11 €</b>	<b>14 306 714,75 €</b>	<b>14 484 943,84 €</b>	<b>469 216 €</b>
			EVOLUTION EN €	469 216,36 €
			Evolution prévisionnelle	3,28%

## H) DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET FPIC

DOTATIONS	2020	2019	2018	2017	2016
74 124 - DGF d'intercommunalité	846 340,00 €	846 340,00 €	892 381,00 €	897 019,00 €	923 025,00 €
74 126 - DGF de compensation	937 757,00 €	937 757,00 €	959 795,00 €	980 265,00 €	1 008 286,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 784 097,00 €</b>	<b>1 784 097,00 €</b>	<b>1 852 176,00 €</b>	<b>1 877 284,00 €</b>	<b>1 931 311,00 €</b>
Pertes annuelles	0	-68 079,00 €	-25 108,00 €	-54 027,00 €	

Pour l'élaboration du DOB, conformément à la LOLF20, une hypothèse de stabilité a été proposée. Cependant une légère érosion serait à prévoir.

## I) FOND DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNES

Conformément à la présentation réalisée en conférence budgétaire, l'hypothèse de répartition du FPIC selon la même répartition qu'en 2019 a été retenue.

FPIC	2020	2019	2018	2017
FPIC Scénario "dérogatoire 30%"	507 643 €	507 643 €	435 600,00 €	366 087,00 €

## J) LA FONCTION « ORDURES MENAGERES : FONCTION 812 »

### a) RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

*Sous réserve des CDG19*

<b>Résultat 2019 (24 janvier 2020)</b>	<b>FONCTION OM</b>
<b>Résultat INVESTISSEMENT</b>	248 027,85 €
<b>Résultat FONCTIONNEMENT</b>	1 319 566,38 €
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	1 567 594,23 €

### Le Besoin de financement de la Fonction OM

RAR fonction OM = RAR Dépenses : 443 057,68 € RAR Recettes : 0 € = - 443 K€

BESOIN DE FINANCEMENT OM =

BESOIN DE FINANCEMENT OM=

SOLDE DES RAR (- 443 K€) + DEFICIT 2019 (248 K€) = -195 K€

(= Report obligatoire 1068)

RESULTAT FONCTIONNEMENT Fonction OM : 1,319 M€

RELIQUAT APRES COUVERTURE DU 1068 = 1 124 M€

L'excédent est reporté en section d'investissement par la VSI/VSF pour préparer les investissements futurs comme proposé au DOB 18.

### b) EVOLUTION PREVISIONNELLE DES BASES ET PRODUITS SANS EVOLUTION DES TAUX

<b>TEOM (Imputation 7331)</b>	<b>Base</b>	<b>Taux</b>	<b>Produits</b>
2016	29 646 866,00 €	12,20%	3 616 917,65 €
2017	30 068 032,79 €	12,20%	3 668 300,00 €
2018	30 554 415,00 €	12,20%	3 727 638,63 €
2019	31 348 882,00 €	13,00%	4 075 354,66 €
2020	31 725 068,58 €	13,00%	4 124 258,92 €

Une évolution de 48 K€ est à prévoir grâce à la valorisation des bases.

### c) Un excédent de fonctionnement pour mettre en place des reformes :

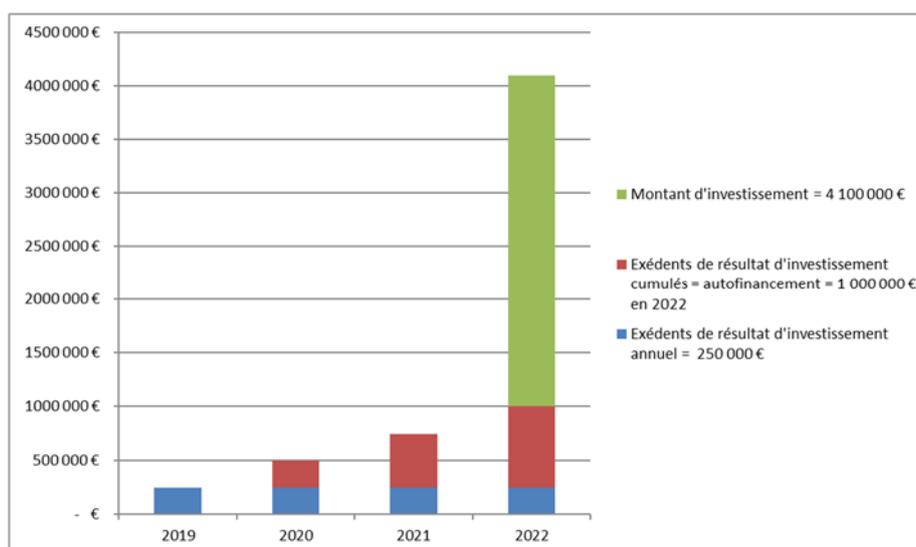
- Investissements pour le passage en extension des consignes de tri
- Investissements pour passer à 10% de déchets en moins entre 2010 et 2020
- Investissements pour passer à 65% des déchets valorisés en 2025
- Investissements pour améliorer le Tri à la source des biodéchets d'ici 2024 (SLGDO)
- Investissement pour diminuer de moitié la quantité de déchets enfouis d'ici 2025 (Mise en place de la Taxe générale sur les activités polluantes dès 2021)
- Investissement pour passer à la Tarification incitative en 2025

d) RAPPEL DE LA FEUILLE DE ROUTE PROVISOIRE

*EN ATTENTE DU RESULTAT DES ETUDES SUR LA REDEVANCE INCITATIVE*

Une feuille de route provisoire a été projetée pour préparer les investissements à mettre en œuvre :

	Nombre	Cout Global TTC
Colonnes de TRI	700	2 100 000,00 €
Colonnes à verre	300	500 000,00 €
Camions de collecte	5	1 500 000,00 €
		4 100 000,00 €



e) Les principaux investissements 2020 :

-Remplacement Camion/Benne Ordures Ménagères : 535 K€

-Renouvellement des Equipements de collectes : 163,5 K€

-Opération d'amélioration des déchetteries :

- De Cunlhat : 120 K€
- De St Germain : 47 K€
- De Marat : 8 K€

**K) TRAJECTOIRE BUDGETAIRE ET FINANCIERE AU STADE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Comme nous l'avons vu plus haut, les conclusions de la conférence budgétaires n'étaient pas encore satisfaisantes.

C'est pourquoi, certains projets (OPAH et PIG) ont été reportés dans le temps (Décalage de 9 mois par rapport aux prévisions initiales).

Ces hypothèses confirmées, certains postes (Chargé de mission « abattoir ») ont été abandonnés sur 2020.

**Ces dernières hypothèses permettent d'établir la situation budgétaire au stade DOB.**

Dans cette partie nous vous proposons donc la synthèse de l'ensemble des travaux menés jusqu'ici :

#### 1) LES PRINCIPALES HYPOTHESES PLURIANNUELLES SUR LES DEPENSES

La vague de la fusion passée, le paysage institutionnel et le partage des compétences se stabilisent en 2020. Les élections offrent un temps de stabilité qui permet de refaire une ligne de base financière et fiscale.

Hypothèses pluriannuelles en dépense : une évolution conjoncturelle des dépenses à 1%/an (hypothèse en dessous du pacte de stabilité de 1,2%, Inflation à 1.2%) a été simulée sur les charges à caractère général, les charges de personnel et les autres charges de gestion courantes.

*Données présentées en K€*

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	H
011 Charges à caractère général	4 418	4 742	4 741	5 483	5 538	5 593	5 649	5 706	5 763	5 820	1,0%
012 Charges de personnel	6 208	6 987	7 408	7 851	7 930	8 009	8 089	8 170	8 251	8 334	1,0%
014 Atténuations de produits	4 188	3 939	3 541	3 517	3 517	3 517	3 517	3 517	3 517	3 517	0,0%
65 Autres Charges de gestion courante	2 597	2 051	3 053	3 088	3 119	3 150	3 182	3 213	3 246	3 278	1,0%
67 Charges exceptionnelles	41	6	1 024	24	20	20	20	20	20	20	
Autres charges/divers	0	0	0								
<b>TOTAL</b>	<b>17 452</b>	<b>17 725</b>	<b>19 767</b>	<b>19 963</b>	<b>20 123</b>	<b>20 289</b>	<b>20 457</b>	<b>20 626</b>	<b>20 797</b>	<b>20 969</b>	
Croissance annuelle		1,56%	11,52%	0,99%	0,80%	0,82%	0,83%	0,83%	0,83%	0,83%	
<b>TOTAL CHARGES SANS EXCEPTIONNELLES</b>	<b>17 411</b>	<b>17 719</b>	<b>18 743</b>	<b>19 939</b>	<b>20 103</b>	<b>20 269</b>	<b>20 437</b>	<b>20 606</b>	<b>20 777</b>	<b>20 949</b>	

#### 2) LES HYPOTHESES PLURIANNUELLES SUR LES RECETTES

*Données présentées en K€*

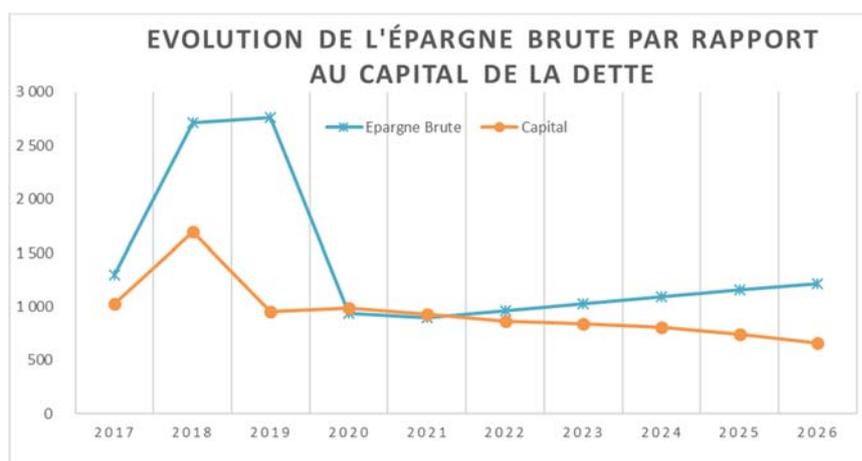
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
013 Atténuations de charges	112	170	213	151	50	50	50	50	50	50	0%
70 Ventes	912	1 027	1 106	1 225	1 237	1 250	1 262	1 275	1 287	1 300	1%
73 impôts et taxes	13 046	14 489	14 382	14 771	14 919	15 068	15 219	15 371	15 524	15 680	1%
74 dotations et participations	4 672	4 496	5 545	4 380	4 424	4 468	4 513	4 558	4 603	4 649	1%
75 Autres produits de gestion courante	525	526	487	562	568	573	579	585	591	597	1%
76 Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
77 Produits exceptionnels	350	137	329	47	50	50	50	50	50	50	0%
78 Reprises provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>19 505</b>	<b>20 845</b>	<b>22 062</b>	<b>21 136</b>	<b>21 247</b>	<b>21 459</b>	<b>21 672</b>	<b>21 888</b>	<b>22 106</b>	<b>22 326</b>	
Croissance annuelle		6,87%	5,84%	-4,20%	0,53%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	
<b>RESSOURCES SANS PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>19 155</b>	<b>20 708</b>	<b>21 733</b>	<b>21 089</b>	<b>21 197</b>	<b>21 409</b>	<b>21 622</b>	<b>21 838</b>	<b>22 056</b>	<b>22 276</b>	

Une hypothèse pluriannuelle de 1% d'évolution des recettes a été appliquée sur la vente de produits, les dotations/participations et les autres produits de gestion courante et fiscalité (effet des bases).

### 3) PROJECTION SUR LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Produits de fonctionnement</b>	19 155	20 708	21 733	21 089	21 197	21 409	21 622	21 838	22 056	22 276
<b>Charges de fonctionnement</b>	17 411	17 719	18 743	19 939	20 103	20 269	20 437	20 606	20 777	20 949
<b>Épargne de Gestion</b>	1 744	2 989	2 990	1 150	1 094	1 140	1 186	1 232	1 279	1 327
<b>Intérêts*</b>	449	274	227	216	197	176	158	141	124	111
<b>Épargne Brute</b>	1 295	2 715	2 763	934	897	964	1 028	1 091	1 155	1 216
<b>Capital</b>	1 024	1 695	957	986	931	868	841	805	740	663
<b>Épargne Nette</b>	271	1 020	1 806	-52	-34	96	187	286	415	553

Grâce aux travaux préliminaires de la conférence budgétaire, l'épargne brute est quasiment au niveau du remboursement du capital en 2020 et 2021.



### 4) PROJECTIONS SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Chaque année ALF doit libérer 1.13M€ net pour abonder la dotation aux amortissements. Cette situation nécessite de croiser l'analyse financière et l'analyse budgétaire.

Si le résultat 2019, permet d'équilibrer le budget 2020, ce ne sera vraisemblablement pas le cas en 2021 : c'est encore le résultat 2020 qui conditionnera la possibilité d'équilibre budgétaire 2021.

Dans l'idéal, une fois le capital de la dette remboursé, ALF doit équilibrer sa section de fonctionnement en libérant plus de 1.13 M€. Dans ce scénario cible à long terme, ALF reconstituerait son Epargne Brute à hauteur de 2,1 M€. (8% du budget prévisionnel)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement	21 733	21 089	21 197	21 409	21 622	21 838	22 056	22 276
Charges de fonctionnement	18 743	19 939	20 103	20 269	20 437	20 606	20 777	20 949
Epargne de Gestion	2 990	1 150	1 094	1 140	1 186	1 232	1 279	1 327
Intérêts*	227	216	197	176	158	141	124	111
Epargne Brute	2 763	934	897	964	1 028	1 091	1 155	1 216
Dotations aux amortissements (solde)**	-1 026	-1 130	-1 187	-1 246	-1 308	-1 374	-1 442	-1 514
Montant minimum nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement	1737	-196	-289	-282	-280	-282	-287	-298

Au regard de l'équilibre budgétaire, c'est environ 200 K€ qui sont nécessaires pour équilibrer le budget 2020.

Observons que malgré une hypothèse d'évolution de la dotation d'amortissements de 5% par an, le besoin d'équilibre du budget principal avoisine 300 K€ jusqu'en 2026.

Cette valeur cible est un élément intéressant dans l'analyse de la situation budgétaire pluriannuelle.

#### 5) LES PISTES D'AMELIORATIONS QUI ONT ETE ENGAGEES

En 2019, conscients des projections pour 2020-2026, l'exécutif et les services ont travaillé sur les points suivants :

- Révision des contributions aux partenaires d'ALF (contributions au 6281)
- Evaluation des transferts de compétences (missions de la CLETC)
- Travail sur la fiscalité des entreprises (augmentation de la CFE)
- Travail sur les bases minimum de CFE et sur le coefficient TASCOS
- Ecriture du volet opérationnel de son pacte financier et fiscal
- Réduction de l'enveloppe de subventions aux associations
- Limiter le nombre d'ouverture de poste
- Ne pas pourvoir certains postes vacants

#### 6) LA PLACE DES CHARGES OBLIGATOIRES AU SEIN DU BUDGET D'ALF

Malgré la fusion et l'émergence de nouveaux besoins, le ratio de rigidité de charges d'Alf est bon. En effet, ce ratio permet d'analyser la place des charges obligatoires (personnel et intérêts de la dette) par rapport au produit de fonctionnement.

RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES	
CHARGES DE PERSONNEL	
INTERET DE LA DETTE	
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (SANS PRODUITS EXCEPTIONNELS)	
RATIO RIGIDITE DETTE	
SEUIL D'ALERTE	0,59

ALF conserve des charges de structures bien inférieures au seuil d'alerte puisque ces dernières ne représentent aujourd'hui qu'environ 38% des produits ; ce qui traduit une plus grande souplesse d'action en matière financière.

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
6208	6987	7408	7851	7930	8009	8089	8170	8251	8334
449	274	227	216	197	176	158	141	124	111
19155	20708	21733	21089	21197	21409	21622	21838	22056	22276
0,35	0,35	0,35	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38	0,38

Autour de 59%, la structure perd sa liberté d'action puisque ses charges incompressibles ne lui permettent plus de redresser rapidement sa trajectoire.

## L) LES INVESTISSEMENTS PROGRAMMES

*Partie rédigée avant le bureau du 29 janvier*

L'analyse de la section de fonctionnement a permis de démontrer qu'en 2020, ALF ne pourrait pas produire d'Epargne nette pour investir. Cependant ALF peut -elle continuer à investir ?

En 2018, 2019, ALF a investi en mobilisant sa capacité d'emprunt. Le résultat de l'exercice 2019 pourrait-il permettre à ALF de continuer partiellement son cycle d'investissement ?

### 1) LE PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT D'ALF 2020-2022

Le plan prévisionnel d'investissement a été réalisé avant le travail du bureau du 29 janvier 2020 suite aux conclusions de la conférence budgétaire. Les investissements sont présentés ici par pôle selon la maquette comptable.

Budget Général ALF	17/01/2019					
	BP 2020		BP 2021		BP 2022	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
AFE	631 072,00 €	801 161,00 €	512 000,00 €	44 500,00 €	483 700,00 €	52 000,00 €
STE	1 138 571,21 €	391 767,06 €	354 000,00 €	62 750,00 €	2 315 000,00 €	82 750,00 €
CSVA	1 251 468,50 €	1 564 186,63 €	80 500,00 €	5 600,00 €	80 500,00 €	5 600,00 €
EJE	118 520,00 €	91 909,00 €	14 500,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
RMO	57 000,00 €	7 200,00 €	59 000,00 €	0,00 €	62 000,00 €	0,00 €
ECO	2 912 154,40 €	909 384,52 €	2 824 912,00 €	850 596,00 €	1 547 782,00 €	1 230 117,00 €
SOCIAL	149 175,58 €	18 000,00 €	40 000,00 €	9 000,00 €	40 000,00 €	9 000,00 €
ADG	950 576,00 €	971 633,13 €	499 576,00 €	771 633,13 €	449 576,00 €	671 633,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 208 537,69 €</b>	<b>4 755 241,34 €</b>	<b>4 384 488,00 €</b>	<b>1 744 079,13 €</b>	<b>4 988 558,00 €</b>	<b>2 051 100,13 €</b>

## 2) LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DU BUDGET GENERAL :

BUDGET PRINCIPAL 401				
poles	opération	libellé opération	Total dépenses	Total recette
ECO	139	MSAP Cunihat	1 577 129,00 €	287 483,30 €
CSVA	222	Equipements extérieurs piscine	831 129,75 €	363 675,00 €
STE	182	Aquisition de véhicules ramassage OM	534 645,00 €	45 800,00 €
ECO	192	Rénovation du site des Pradeaux - Les espaces extérieurs	400 000,00 €	- €
ECO	194	Gîte de groupe des Pradeaux	390 000,00 €	13 652,00 €
ECO	N266	Zi Ambert	300 000,00 €	- €
ADG	N274	Acquisition chambre de commerce	300 000,00 €	- €
ADG	N272	Appel à Projet N°1 Santé	200 000,00 €	- €
CSVA	196	Piscine	192 730,10 €	1 130 260,00 €
AFE	N254	Abattoir et Atelier découpe	170 000,00 €	- €
STE	185	Equipement de collecte et de déchetteries	163 500,00 €	21 500,00 €
AFE	147	Voirie forestière massif de l'Ormet	152 000,00 €	- €
ADG	244	Aérodrome du Poyet	148 000,00 €	- €
STE	157	Garage Mat Mutualisé et équipements	146 031,45 €	78 514,00 €
STE	N257	Déchetterie Cunihat	120 000,00 €	- €
ECO	125	MSAP St Germain l'Herm	100 000,00 €	3 981,00 €
CSVA	107	Médiathèque Ambert	88 740,00 €	26 650,00 €
AFE	149	Voirie forestière le Brugeron	83 000,00 €	84 000,00 €
SOC	166	Véhicule portage de repas	72 000,00 €	18 000,00 €
STE	155	Logements St Gervais	68 342,76 €	- €
AFE	238	CEE	60 000,00 €	- €
RMO	180	Logiciels Communes	57 000,00 €	7 200,00 €
ADG	160	Travaux bâtiments ALF	54 000,00 €	- €
ADG	174	Informatique et logiciel	53 600,00 €	- €
AFE	151	PLUI	53 000,00 €	- €
CSVA	213	Aménagement Gare Utopie Médiathèque tête de réseau	47 895,43 €	25 200,00 €
STE	232	Déchetterie St Germain	47 000,00 €	- €
SOC	229	Aménagement du terrain aire d'accueil GV	42 920,58 €	- €
ECO	250	Diversification Espace Nordique	42 373,00 €	27 136,00 €
ADG	242	Côte du Pont	40 000,00 €	- €
EJE	N260	Climatisation Maison Enfance Arlanc	40 000,00 €	16 000,00 €
ECO	N264	Développer une Stratégie Pleine Nature	35 000,00 €	- €
CSVA	215	Réseau des médiathèques	34 624,40 €	2 401,63 €
ADG	190	PPRT Vertolaye	30 900,00 €	- €
AFE	119	Subvention habiter mieux	30 000,00 €	- €
AFE	N255	Subvention Habitat OPAH-RU	30 000,00 €	- €
ADG	200	Communication	28 300,00 €	- €
AFE	203	Voirie forestière Tirevache	25 072,00 €	- €
ADG	108	Mobilier et matériel ALF	25 000,00 €	- €
EJE	N262	Minibus Marat	25 000,00 €	16 000,00 €
EJE	223	Matériel liaison chaude ALSH Fournols	22 550,00 €	14 580,00 €
STE	123	Réhabilitation thermique gendarmerie	20 000,00 €	- €
SOC	230	Thermoscelleuse portage de repas	20 000,00 €	- €
AFE	N256	Actions PCAET	20 000,00 €	- €
CSVA	N263	Aménagement de Sentiers du Patrimoine	20 000,00 €	16 000,00 €

## 3) ETAT DES LIEUX DU BESOIN DE FINANCEMENT 2020

	SOLDE D'EQUIPEMENT
2018	4 323 694,23 €
2019	2 083 903,19 €
2020	2 453 296,35 €
2021	2 640 408,87 €
2022	2 937 457,87 €

Le besoin de financement 2020 avoisine les 2,5 M€. Il est supérieur à celui de 2019 de 500 K€.

Pour couvrir le besoin de financement 2019, ALF a emprunté 1,5 M€ et fait appel à la section de fonctionnement à hauteur de 500 K€. Pour rappel, ALF avait emprunté 2M€ en 2018.



#### 4) REVISER LE MONTANT DES INVESTISSEMENTS

En 2020, l'exécutif ne souhaite pas recourir à l'emprunt ; ne pas augmenter la fiscalité au-delà de 5% et conserver le résultat 2019 comme tampon pour l'exercice 2020.

Par conséquent, sans autofinancement, il n'y a pas d'autres solutions que de diminuer fortement les ambitions en matière d'investissement sur le BP2020.

Analysons donc le montant de l'économie à réaliser sur la section d'investissement **du budget hors OM** pour répondre à ces consignes politiques :

	SI
Dépenses d'équipement (204,20,21,23,26)	6 073
Déficit d'investissement reporté (001)	940
Dépenses d'amortissement (040)	284
Remboursement Dette (1641,27)	837
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>8 134</b>
ÉPARGNE BRUTE (VSI= 021)	0
FCTVA (10222)	753
Subventions (13) + caution (16)	3 466
Recettes d'amortissement (040)	1 120
Report Résultat (1068+002)	940
<b>TOTAL INTERMEDIAIRE INVESTISSEMENT</b>	<b>6 279</b>
<b>EMPRUNT (1641)</b>	<b>1 855</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>8 134</b>

En l'état actuel du budget, il faudrait emprunter 1,9 M€ pour équilibrer la section d'investissement. C'est donc la valeur cible d'économie à atteindre en investissement pour équilibrer le BP2020.

Le bureau réuni le 29 janvier 2020 s'est penché sur cette question en diminuant de près de 1.9 M€ le solde d'investissement 2020. Les résultats de ce travail seront présentés au moment du vote du budget 2020.

## M) CONCLUSIONS DU DOB

**ALF est confrontée à trois difficultés :**

- **ALF ne peut plus couvrir l'annuité de sa dette en capital sur deux exercices (2020 et 2021) : Dépenses fonctionnement > Recettes de fonctionnement**
- **ALF ne peut pas investir : ALF libère une Epargne nette négative sur deux exercices**
- **ALF n'est plus solvable : ALF ne peut pas recourir à l'emprunt sans améliorer sensiblement sa section de fonctionnement**

**Afin d'améliorer cette situation, l'exécutif propose de :**

- **Mobiliser la fiscalité à hauteur d'une augmentation de 5% sur les taux (Recettes générées : 176 K€)**
- **Dégager 196 k€ en section de fonctionnement (dépenses ou recettes)**
- **Mobiliser le résultat de l'exercice 2019 en fonctionnement pour équilibrer le budget 2020 (-196 K€)**
- **Ne pas recourir à l'emprunt en 2020**
- **Reporter 1.9 M€ d'investissements**
- **Proposer des efforts d'économie non explorés et ou augmenter ses recettes**

### QUELQUES PISTES DE TRAVAIL POUR AMELIORER LA SANTE FINANCIERE ET BUDGETAIRE D'ALF

- **Travailler la trajectoire budgétaire au regard du périmètre de compétence stabilisé et du projet de territoire : projet d'administration en lien avec le projet politique : amélioration des process globaux de fonctionnement.**

- Renoncer progressivement à certains locaux (mutualisation) et siège commun ;
- Céder la gestion de proximité de certains équipements aux communes (exemple des logements) ;
- Etudier la possibilité de cession de patrimoine ;
- Poursuivre la renégociation des emprunts (en cours).

# ANNEXE 1 : MAQUETTE BUDGETAIRE 2020 (FONCT)

POLE AFE : AGRICULTURE / FORET / URBANISME / ENERGIE							
Collectivité	Budget	SERVICE (N+1)	Sous-service (N+2)	Code compta	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA	
CC ALF	Budget Principal 40100	GENERAL AFE		GENERAL AFE		020	
		AGRICULTURE - FORET	FORET	FORET		90	
			AGRICULTURE	AGRI		92	
		CdevONTRATS DE RIVIERE	CONTRAT TERRITORIAL DORE AMONT	CTDA		833	
			CONTRAT TERRITORIAL DORE MOYENNE	CTDM		833	
			CONTRAT TERRITORIAL ANCE DU NORD	CTANCE		833	
		GEMAPI		GEMAPI		831	
		DOC URBANISME		DOCURBA		820	
Habitat - Energie	HABITAT	HABITAT		70			
	ENERGIE	ENERGI		93			
POLE ECO : ECONOMIE / TOURISME							
Collectivité	Budget	SERVICE (N+1)	Sous-service (N+2)	Code compta	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA	
CC ALF	Budget Principal 40100	DEVELOPPEMENT ECO	ANIMATION ECONOMIE	ANIMECO		90	
			AIDE COMMERCE	AIDE COM		94	
			AERODROME	AERODROME		90	
			ZAE	ZAE		90	
		COMMERCES ET MULTIPLES RURAUX	HALLE COMMERCIALE	HALLE COM		90	
			COMMERCE BEURRIERES	COM BEURRIERES		90	
			BOULANGERIE DU BRUGERON	BOUL BRUGERON		90	
			AUBERGE DE LA FORIE	AUB FORIE		90	
			GITE LES PLAINES	GITE LES PLAINE		90	
			MULTIPLE STE CATHERINE	MULTIPLE STE CA		90	
			MULTIPLE BERTIGNAT	MULTIPLE BERTIG		90	
			ATELIER ST AMANT	ATELIER ST AMAN		90	
			RESSOURCERIE	RESSOURCERIE		90	
			EPICERIE ST CLEMENT	EPICERIE ST CLE		90	
			COMMERCE RUE DU CHÂTEAU	CHATEAU COM		90	
			CASINO MARSAC	CASINO MARSAC		90	
			BATIMENT BONNAMAIN	BAT BONNA		90	
			HABITAT LA CHAULME	HABITAT LA CHAU		90	
		MSAP	MSAP VIVEROLS	MSAPVI		96	
			MSAP OLLIERGUES	MSAPOL		96	
			MSAP SAINT GERMAIN	MSAPSG		96	
			MSAP CUNLHAT	MSAPCU		96	
			MSAP ARLANC	MSAPAR		96	
			MSAP FOURNOLS	MSAPFO		96	
			ATELIER NUMERIQUE VIVEROLS	ATEL NUM VI		96	
			ATELIER NUMERIQUE OLLIERGUES	ATEL NUM OL		96	
			ATELIER NUMERIQUE SAINT GERMAIN	ATEL NUM SG		96	
			ATELIER NUMERIQUE ARLANC	ATEL NUM AR		96	
			ATELIER NUMERIQUE FOURNOLS	ATEL NUM FO		96	
			ATELIER NUMERIQUE CUNLHAT	ATEL NUM CU		96	
		Tourisme	GENERAL TOURISME	GALTOUR		95	
			BÂTIMENTS OFFICE DE TOURISME	BÂTIMENTS OT		95	
			GITE TOURISTIQUE	GITE TOURISTIQ		95	
			CENTRE VACANCES PRABOURE	VAC PRABOURE		95	
			SPL LA O et Auberge Col du Beal	SPL LA O COL BE		95	
			ACTIVITES PLEINE NATURE	APN		414	
			POLE PLEINE NATURE	PPN		414	
			HEBERGEMENT CORAL	HEBER CORAL		95	
			Budget annexe Atelier Relais 41800	ATELIER RELAIS TOUR SUR MEYMONT	AR TOUR/MEY		90
				ATELIER RELAIS BOULANGERIE VERTOLAYE	AR BOUL VERTO		90
		ATELIER RELAIS TRAPON		AR TRAPON		90	
		CAT AMBERT		CAT AMBERT		90	
		USINE RELAIS COMPTE		UR COMPTE		90	
		USINE RELAIS FEDIT		UR FEDIT		90	
		USINE RELAIS LIVRABOIS		UR LIVRABOIS		90	
		Budget annexe Gites d'entreprises 42000	USINE RELAIS BERTIGNAT	UR BERTIGNAT		90	
			GITE ENTREPRISE DORE L'EGLIS	GE DORE L'EGLIS		90	
			GITE ENTREPRISE VERTOLAYE	GE VERTO		90	
		Budget annexe ZA LES BARTHES 41900	GITE ENTREPRISE OLLIERGUES	GE OLLIERGUES		90	
						90	
		Budget annexe ZA MARAT 43900				90	
		Budget annexe Activités Commerciales 42300	STATION ST ANT	STSTANT		12-Station service	
			STATION MARAT	STATION MARAT		13-Reseau de Chaleur	
RC LE BRUGERON	RC LE BRUGERON			14-Cave à vins			
RC LOTISSEMENT ARLANC	RC LOT ARLANC			15-Multiple Rural			
CAVE VINS SAUVESANGES	CAVE VINS SAUV			16-Station de ski			
MULTIPLE SAILLANT	MULTI SAILLANT			17-Menuiserie			
SKI PRABOURE	SKI PRABOURE						
AR FOUGEROUSE	AR FOUGEROUSE						

**POLE CSV : CULTURE / SPORT & VIE ASSOCIATIVE**

Collectivité	Budget	SERVICE (N+1)	Sous-service (N+2)	Code compta	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA
CC ALF	Budget Principal 40100	BATIMENTS CULTURE ET PATRIMOINE	MANUFACTURE IMAGE	MANUFAC IMAGE	322	
			SITE MONTEPELOUX	SITE MONTEPELOUX	322	
			GARE ARLANC	GARE ARLANC	314	
			AUTRES SITES	AUTRES SITES	324	
		ACTION CULTURELLE	FESTIVAL MONTEPELOUX	FESMONT	33	
			MBM			
			SAISON CULTURELLE	SAICULT		
		SERVICE AUX ASSOC		SCEASSO	025	
		SUBVENTION CULTURE ET SPORT	SUBVENTION SPORT	SUB SPORT	41	
			SUBVENTION CULTURE	SUB CULTURE	33	
		LUDOTHÈQUE POINT DE LECTURE	GRAND RESEAU	GRAND RESEAU	321	
			RESEAU AMBERT	LPLAMB		
			RESEAU CUNLHAT	LPLCUN		
			RESEAU HAUT LIVRADOIS	LPLHL		
			RESEAU OLLIERGUES	LPLOLL		
			RESEAU ARLANC	LPLARL		
			RESEAU VALLEE DE L'ANCE	LPLVA		
		PISCINE		PISCINE	413	
		ACTION PATRIMOINE		ACTIPAT	33	
		SPORT - EVÈNEMENTIEL		SPORTEV	411	
ENSEIGNEMENT MUSICAL	ECOLE DE MUSIQUE	ECOLMUS	311			
	INTERVENANT MUSICAL MILIEUX SCOLAIRES	INTERMS				
	PROJETS SCOLAIRES	PROSCOL				
	PROJETS INTERNES ALF	PROJINT				

**POLE EJE : ENFANCE / JEUNESSE**

Collectivité	Budget	SERVICE (N+1)	Sous-service (N+2)	Code compta	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA
CC ALF	Budget Principal 40100	SUBVENTIONS EJE		SUB EJE	025	
		Aide Parentalité		AIDEPAR	63	
		Aide Scolarité		AIDESCO	213	
		CRECHE	CRECHE Arlanc	CRECARL	64	
			CRECHE Marat	CRECMAR		
		RAM	RAM Arlanc	RAMARL	64	
			RAM Cunlhat	RAMCUN		
			RAM Eglisolles	RAMEGLI		
			RAM Marat	RAMMARA		
		ALSH	ALSH Ambert	ALSHAMB	421	
			ALSH Arlanc	ALSHARL		
			ALSH Cunlhat	ALSHCUN		
			ALSH Eglisolles	ALSHEGL		
			ALSH St Germain L'Herm	ALSHSG		
ALSH Marat	ALSHMAR					

**POLE SOC : SOCIAL**

Collectivité	Budget	SERVICE (N+1)	Sous-service (N+2)	Code compta	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA
CC ALF	Budget Principal 40100	BUS DES MONTAGNES	BM Arlanc	BM ARLANC	815	
			BM Ambert	BM AMBERT		
			BM Vallée de l'Ance	BM VALLEE ANCE		
			BM Haut Livradois	BM HAUT LIV		
			BM Cunlhat	BM CUNLHAT		
			BM LPA	BM LPA		
			BM Olliergues	BM OLLIERGUES		
		TRANSPORT A LA DEMANDE		TAD	815	
		Portage de repas	PRD Arlanc	PRDARL	61	
			PRD Ambert	PRDAMB		
			PRD Vallée de l'Ance	PRDVA		
			PRD Haut Livradois	PRDHL		
			PRD Cunlhat	PRDCUN		
			PRD LPA	PRDLPA		
Santé		SANTE	510	18-Santé		
Solidarité	ASSOCIATION INSERTION	ASSOC INSERTION	523			
	SUBVENTION SOCIALE	SUB SOC	025			
	GENS DU VOYAGE	GDV	524			
Aire de Covoiturage	AIRE COVOITURAGE	AIRE COVOIT	815			
Bien vieillir		BIENVIE	61			
CIAS Ambert	CIAS Ambert 46000	GENERAL	AG	020		
		LOGEMENT URGENCE	LOG URGENCE	524		
		AIDE URGENCE	AIDE URGENCE	523		
	Budget Annexe EHPAD 46100	Maison de retraite	HEBERGEMENT	HEBERG		
		DEPENDANCE	DEPEND			
		SOINS	SOINS			

**POLE STE : SERVICES TECHNIQUES**

Collectivité	Budget	SERVICE (N+1)	Sous-service (N+2)	Code compta	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA		
CC ALF	Budget Principal 40100	ISDND		ISDND		812		
		TRI		TRI		812		
		REDUCTION DECHETS		REDUC DECHETS		812		
		OM		OM		812		
		Batiment			BATIM		820	
		MATERIEL TEPCV			MAT TEPCV		821	
		GENDARMERIE	Gendarmerie Le Brugeron	GENDARMERIE ST AMANT		GEND ST AMANT		71
				GENDARMERIE ST GERMAIN		GEND ST GERMAIN		71
				Chaufferie Le Brugeron		CHAUFF LE BRUG		71
		LOG LOCATIFS		LOG RUE CHÂTEAU		LOG RUE CHÂTEAU		71
				RESIDENCE LES MELEZES		RES MELEZES		71
				LOG LE BRUGERON		LOG LE BRUGERON		71
		LOG SOCIAUX		LOG SOC LA CHAPELLE AGNON		LOG SOC LA CHAP		71
				LOG SOC CHAMBON SUR DOLORE		LOG SOC CHAMBON		71
				LOG ST GERVAIS		LOG ST GERVAIS		71
				LOG SOC OLLIERGUES		LOG SOC OLLIERG		71
				LOG SOC GARE ARLANC		LOG SOC GARE AR		71
				LOG SOC BEURRIERES		LOG SOC BEURRIE		71
				LOG SOC BROUSSE		LOG SOC BROUSSE		71
				LOG SOC CEILLOUX		LOG SOC CEILLOU		71
				LOG SOC LE BRUGERON		LOG SOC LE BRUG		71
				LOG SOC CHAUMONT LE BOURG		LOG SOC CHAUM		71
				LOG SOC DOMAIZE		LOG SOC DOM		71
				LOG SOC DORE L EGLISE		LOG SOC DORE		71
				LOG SOC MARAT		LOG SOC MARAT		71
				LOG SOC MARSAC		LOG SOC MARSAC		71
				LOG SOC MAYRES		LOG SOC MAYRES		71
				LOG SOC ST PIERRE		LOG SOC ST PIER		71
	LOG SOC VERTOLAYE				LOG SOC VERTO		71	
	Budget Annexe SPANC 42500	Eau Potable et Assainissement	SPANC		SPANC		budget	
	Budget Annexe Lotissement Route de Beurrières 42600					73	budget	

**POLE RMO : RESSOURCES & MOYENS**

Collectivité	Budget	SERVICE (N+1)	Sous-service (N+2)	Code compta	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA
CC ALF	Budget Principal 40100	Services aux communes	AIDE COMMUNES	AIDE COMMUNES		96
			REPLACEMENT	REPLAC		96
		SIG		SIG		96

**POLE ADG : ADMINISTRATION GENERALE**

Collectivité	Budget	SERVICE (N+1)	Sous-service (N+2)	Code compta	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA
CC ALF	Budget Principal 40100	DIRECTION GÉNÉRALE	PROJETS	PROJETS		020
			SUBVENTION ADG	SUB ADG		025
			ADMIN	ADMIN		020
		RH		RH		020
		COM - ACCUEIL		COMACC		020
		PARC AUTO		PARCAUT		020